

TIRER LE MEILLEUR PARTI DE L'AIDE
DEFIS POUR L'AGRO-INDUSTRIE AFRICAINE

par

Jeff Dayton-Johnson et Kiichiro Fukasaku

- Dans les pays de l'OCDE comme dans les pays en développement, l'aide et les politiques commerciales peuvent se conforter mutuellement au bénéfice du développement, ou se substituer les unes aux autres. La manifestation d'une corrélation entre flux commerciaux et flux d'aide dépend cependant du contexte.
- La croissance rapide de l'Asie de l'Est démontre la forte influence de l'aide liée au commerce sur le développement.
- Alors que l'aide a joué un rôle complémentaire essentiel pour le développement du commerce au Vietnam par exemple, l'impasse que connaissent les producteurs de coton africains est emblématique des contradictions entre les objectifs des politiques commerciales et ceux des politiques d'aide.
- L'expérience des six pays africains considérés dans ce *Cahier de politique économique* met en exergue des exemples de coopération pour le développement visant à éliminer les obstacles à une participation élargie et approfondie de l'Afrique au système mondial du commerce.
- Un renforcement de l'aide est compatible avec la stabilité macro-économique et l'expansion commerciale, et les initiatives internationales en cours d'« aide au commerce » resteront incontournables pour le développement de l'Afrique dans les prochaines décennies.

CAHIER DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE N° 36

Tirer le meilleur parti de l'aide : défis pour l'agro-industrie africaine

par

Jeff Dayton-Johnson et Kiichiro Fukasaku



LES IDÉES EXPRIMÉES ET LES ARGUMENTS AVANCÉS DANS CETTE PUBLICATION SONT CEUX DES AUTEURS ET NE REFLÈTENT PAS NÉCESSAIREMENT CEUX DE L'OCDE, DE SON CENTRE DE DÉVELOPPEMENT, OU DES GOUVERNEMENTS DE LEURS PAYS MEMBRES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que la gouvernance d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions de l'OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de la collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Le Centre de développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques a été créé par décision du Conseil de l'OCDE, en date du 23 octobre 1962, et regroupe 23 pays membres de l'OCDE : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Corée, la Finlande, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie, ainsi que le Brésil depuis mars 1994, le Chili depuis novembre 1998, l'Inde depuis février 2001, la Roumanie depuis octobre 2004, la Thaïlande depuis mars 2005, l'Afrique du Sud depuis mai 2006 et l'Égypte, l'Israël et le Vietnam depuis mars 2008. La Commission des Communautés européennes participe également au Comité directeur du Centre.

Le Centre de développement, dont l'appartenance est ouverte non seulement aux pays membres de l'OCDE mais également à des pays non-membres, occupe un statut particulier au sein de l'OCDE et de la communauté internationale. Les pays membres du Centre concourent au financement des projets, définissent le programme de travail biennal, et veillent sur son exécution.

Le Centre tisse des liens entre les pays membres de l'OCDE et les pays en développement, et il encourage le dialogue entre eux, afin d'élaborer des solutions politiques aux enjeux mondiaux en gestation et aux défis du développement. Les personnalités participant aux événements organisés par le Centre sont invitées à titre personnel.

Une équipe restreinte du Centre coopère avec experts et organismes des pays membres de l'OCDE, afin de réaliser le programme établi. Les résultats sont discutés lors de réunions informelles d'experts et de décideurs politiques. Ils font l'objet d'une série de publications de référence destinées aux chercheurs et aux responsables. Les *Études du Centre* proposent des analyses de fond sur les grands enjeux du développement. Les *Repères* et les *Cahiers de politique économique* en résument les principales conclusions à l'intention des décideurs. Les *Documents de travail* traitent des aspects plus techniques du travail effectué au Centre.

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter le site : www.oecd.org/dev

Publié en anglais sous le titre :

***Making the Most of Aid
Challenges for Africa's Agribusiness***

© OECD 2008

TOUTE REPRODUCTION, COPIE, TRANSMISSION OU TRADUCTION DE CETTE PUBLICATION DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE AUTORISATION ÉCRITE. LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES AUX ÉDITIONS DE L'OCDE RIGHTS@OECD.ORG OU PAR FAX 33 1 45 24 99 30. LES DEMANDES D'AUTORISATION DE PHOTOCOPIE PARTIELLE DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES AU CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE (CFC), 20 RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 75006 PARIS, FRANCE, FAX 33 1 46 34 67 19, CONTACT@CFCOPIES.COM OU (POUR LES ÉTATS-UNIS EXCLUSIVEMENT) AU COPYRIGHT CLEARANCE CENTER (CCC), 222 ROSEWOOD DRIVE DANVERS, MA 01923, USA, FAX 1 978 646 8600, INFO@COPYRIGHT.COM.

Table des matières

Remerciements	4
Résumé	5
Le coton et au-delà.....	8
Politiques commerciales et d'aide : sonder les liens	10
Aide, commerce et développement : leçons en provenance d'Afrique	17
Implications pour l'initiative internationale d'aide au commerce.....	31
Notes	38
Références	41
Autres titres dans la série	44

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Claudia Behrendt, Federico Bonaglia, Masato Hayashikawa, Patrizia Labella, Frans Lammersen, Yoshiko Matsumoto-Izadifar et Denise Wolter pour leurs précieux commentaires mais aussi leurs données et leur soutien lors de la rédaction de ce texte. Ils sont également redevables à Martina Garcia, Brian Ngo et Alexandra Trzeciak-Duval, qui ont attentivement relu et commenté une version antérieure de ce document.

Enfin, les auteurs expriment toute leur gratitude aux gouvernements du Japon et de la Suisse pour leur appui financier.

Résumé

- Faut-il parler de renforcement mutuel ou de substitution à propos des politiques commerciales et des politiques d'aide dans les pays de l'OCDE et les pays en développement ? L'évidence d'une corrélation entre flux commerciaux et flux d'aide dépend du contexte.

Si, à plus long terme, l'aide et le commerce peuvent se substituer – des flux commerciaux accrus réduisant par exemple le besoin d'aide au développement – les données de nombreux pays en développement indiquent qu'à moyen terme, ils seraient plutôt complémentaires. En effet, l'augmentation des flux d'aide peut accroître la capacité commerciale d'un pays et, *in fine*, ses flux commerciaux.

- La vive croissance de l'Asie de l'Est illustre bien l'impact sur le développement de la relation entre commerce et aide.

L'Asie de l'Est a connu cette complémentarité entre flux commerciaux et flux d'aide mais aussi entre politiques commerciales et politiques d'aide. Au cours des décennies écoulées, l'aide extérieure aux économies de la région – essentiellement sous forme de prêts à conditions préférentielles – a soutenu le commerce et la croissance économique en fournissant des moyens pour les infrastructures économiques et le développement des ressources humaines.

L'aide extérieure a également contribué à renforcer les cadres politiques et les fondamentaux institutionnels des pays bénéficiaires, comme en témoignent la mise en œuvre des réformes en Chine. Plus récemment, l'expérience du Vietnam montre qu'une véritable appropriation du programme de développement a permis à ce pays d'imposer une forte coordination entre bailleurs de fonds mais aussi d'affecter une grande majorité des ressources d'aide publique au développement (APD) aux domaines qu'il considérait comme prioritaires pour son développement national.

- Alors que l'aide a vraiment joué un rôle complémentaire pour le développement commercial du Vietnam, par exemple, l'impasse dans laquelle se trouvent aujourd'hui les producteurs africains de coton est emblématique de politiques commerciales et d'aide aux objectifs contradictoires.

Le Vietnam est depuis peu l'une des économies les plus performantes de l'Asie de l'Est. Outre des réformes intérieures en profondeur, cette réussite d'un développement tiré par les exportations tient notamment au fait que les pays de l'OCDE étaient disposés à assortir leurs politiques d'aide de conditions commerciales favorables pour les exportateurs vietnamiens – du moins jusqu'à une période récente.

L'attitude des bailleurs de fonds à l'égard du Vietnam est à cet égard radicalement différente de ce que connaissent les producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest. Alors que, d'un côté, les producteurs africains de coton reçoivent une aide extérieure pour réformer et relancer les capacités de production du secteur, de l'autre, ils sont confrontés à des cours mondiaux peu attractifs et à des distorsions commerciales provoquées par les subventions accordées à leurs concurrents dans les pays de l'OCDE.

— *Ce Cahier de politique économique* revient sur l'expérience de six pays africains et plaide ce faisant pour une aide au développement qui éliminerait les goulets d'étranglement empêchant une participation accrue des pays africains au système commercial mondial.

Pour deux pays aux bons résultats macro-économiques – **le Mozambique** et **l'Ouganda** – l'analyse prouve qu'une gestion économique responsable, des échanges accrus et une aide internationale au développement parviennent, ensemble, à augmenter la croissance économique et à réduire la pauvreté. Dans ces deux cas, les principaux obstacles au développement des échanges ne sont pas forcément les droits de douane élevés frappant leurs exportations vers les pays de l'OCDE : même avec un accès pratiquement libre de droits aux marchés de l'OCDE, la croissance des exportations se heurte à des barrières non tarifaires. Enfin, alors même que la libéralisation des échanges peut avoir déçu par la faiblesse de ses effets en Afrique, l'histoire récente de ces deux pays montre que les complémentarités aide/commerce sont malgré tout importantes.

Les efforts de **la Tanzanie** et de **la Zambie** pour doper les exportations primaires illustrent bien l'utilité de l'aide pour développer les capacités commerciales. Dans ces deux pays, comme pratiquement partout en Afrique, les exportations sont freinées par la faiblesse de la productivité agricole associée à des systèmes de production traditionnels à petite échelle. Davantage d'aide pourrait être consacrée à rapprocher les agriculteurs de la filière de transformation, en exploitant le potentiel existant pour développer les industries agroalimentaires. Ces deux pays mettent en avant la dimension commerciale de l'agriculture et de l'agro-industrie : des centaines de milliers d'agriculteurs exportent désormais

du tabac, des légumes frais et des fleurs grâce à des programmes d'aide aux petits planteurs. Ces évolutions encourageantes ont bel et bien eu lieu, malgré des niveaux d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce (AT/RCDC) relativement faibles dans les deux cas. En outre, l'aide pour pallier les obstacles rencontrés « au-delà de la frontière » – traitement et transformation post-récolte, conservation et emballage, amélioration de la qualité, respect des normes techniques d'accès aux marchés de l'OCDE – est restée minime. Or, une augmentation de l'aide commerciale destinée à réduire ces obstacles devrait donner d'excellents résultats.

Les expériences du **Mali** et du **Sénégal** livrent plusieurs enseignements relatifs au développement du secteur agricole privé. Tout d'abord, le manque de coordination entre les différents organes gouvernementaux provoque des retards administratifs et entraîne la fragmentation des politiques. Si la diversification progresse, elle concerne plutôt les marchés intérieurs qu'internationaux. Dans ces deux pays, des progrès significatifs ont été accomplis ces dernières années pour développer les capacités agricoles, mais il reste encore beaucoup à faire, notamment pour améliorer la circulation d'informations relatives aux conditions de marché. Enfin, les petits producteurs sont notamment lourdement pénalisés par l'insuffisance de l'offre de services financiers et par le coût des infrastructures.

- Pour les auteurs de ce *Cahier de politique économique*, l'augmentation de l'aide, la stabilité macro-économique et l'expansion des échanges sont compatibles. L'initiative internationale actuelle d'« aide au commerce » est donc à cet égard tout à fait pertinente pour assurer le développement de l'Afrique dans les décennies à venir. Ce texte propose également un certain nombre de recommandations relatives à des innovations politiques.

Le coton et au-delà

Rarement politiques internationales auront été aussi incohérentes que celles qui régissent le coton africain. D'un côté, les pays africains à faible revenu producteurs de coton sont confrontés à des cours internationaux déprimés et aux distorsions provoquées par les subventions accordées aux producteurs des pays développés ; de l'autre, les mêmes pays africains reçoivent une aide extérieure pour réformer et doper leurs capacités de production de coton. D'après le secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'aide au développement fournie directement et indirectement au secteur cotonnier représenterait au total 6.85 milliards de dollars¹. L'enjeu est particulièrement important pour les pays d'Afrique de l'Ouest, où le coton tire l'activité agricole. Au Mali, premier producteur de coton de la région, 3.5 millions d'habitants vivent du coton – soit un quart de la population totale². Si l'on considère l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, ce sont quelque 16 millions d'Africains qui travaillent de près ou de loin dans ce secteur³.

Dans ce contexte, quatre pays africains (Bénin, Burkina Faso, Tchad et Mali) ont soumis à l'OMC en mai 2003 une initiative sectorielle en faveur du coton (l'« initiative C4 » dans la suite de ce texte). Lors de la conférence ministérielle de Hong-Kong, Chine en décembre 2005, les pays membres de l'OMC ont montré leur détermination à trouver une solution politique à la question du coton. Ils ont obtenu des résultats concrets sur deux des trois piliers de l'initiative C4, à savoir la suppression des subventions à l'exportation d'ici 2006 et l'accès en franchise de droits et de quotas des exportations en provenance des pays les moins avancés (PMA). Par ailleurs, l'examen du troisième pilier – l'élimination des mesures de soutien interne qui créent des distorsions commerciales – a été intégré dans les négociations en cours sur l'agriculture. Le directeur général de l'OMC a néanmoins réaffirmé lors de la session spéciale de haut niveau sur le coton de mars 2007 l'attachement de l'Organisation à obtenir un résultat ambitieux, rapide et concret sur le coton pour les trois piliers des négociations agricoles. La levée des restrictions liées au commerce qui freinent le développement du secteur cotonnier permettrait à l'aide au développement accordée au secteur de mieux promouvoir la croissance des exportations. Le coton reste donc un test décisif pour les efforts collectifs visant à renforcer les synergies entre politiques commerciales et politiques d'aide en vue d'accélérer le développement.

Les problématiques ne se limitent pas au coton. D'une manière générale, les pays africains cherchent à diversifier leur profil d'exportations pour profiter des opportunités commerciales créées par la mondialisation. Plusieurs pays du continent ont démontré la réalité des perspectives de

diversification et la possibilité de développer des avantages comparatifs dans de nouveaux domaines⁴. Mais pour la majorité des pays africains, la diversification des exportations se fait toujours attendre. En réalité, l'indice global de diversification de l'Afrique a baissé entre 2001 et 2005 (tableau A1, en annexe). La flambée de la demande internationale de pétrole et de minerais, dopée par le dynamisme des grandes économies que sont, notamment, la Chine et l'Inde, a provoqué une concentration accrue des exportations de la plupart des pays africains sur un nombre restreint de produits⁵.

La multiplication des opportunités commerciales continue d'être la principale contribution que peut apporter l'OMC au développement de l'Afrique⁶. Rappelons toutefois que les pays d'Afrique subsaharienne bénéficient déjà d'un accès significatif aux marchés des pays de l'OCDE. Bon nombre de pays africains ont obtenu un traitement préférentiel non réciproque dans le cadre de divers systèmes de préférences généralisées (SPG) – parmi lesquels l'initiative de l'Union européenne (UE) « Tout sauf les armes » (TSA)⁷ et la loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA)⁸ des États-Unis. De nombreux produits d'exportation actuels ou potentiels en provenance d'Afrique bénéficient d'un accès pratiquement libre de droits aux marchés de l'OCDE : les barrières douanières ne sont pas les plus problématiques. Si les barrières non tarifaires – normes, mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et dispositions relatives aux règles d'origine – créent effectivement des difficultés, ce sont les obstacles « au-delà de la frontière » qui sont les plus délicats à résoudre dans le cas des pays africains. Ces obstacles consistent notamment en des contraintes du côté de l'offre : difficultés à importer aux prix mondiaux des matériels essentiels pour développer les exportations, aptitude des entreprises nationales à répondre aux exigences des chaînes logistiques mondiales en termes de prix et de qualité, ou encore création des infrastructures légales et matérielles propices au développement du commerce international. Le manque d'accès aux sources de financement des entreprises locales – et notamment des petites et moyennes entreprises (PME) – constitue lui aussi un sérieux obstacle au développement commercial local et international. Par conséquent, le rôle des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux est décisif pour fournir toute l'assistance financière et technique nécessaire pour aider les pays africains à surmonter ces handicaps.

L'aide au développement qui vise à supprimer les obstacles à une plus grande participation au système commercial mondial est un bon exemple de la complémentarité entre politiques commerciales et politiques d'aide. À l'inverse, l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les producteurs africains de coton est emblématique de politiques commerciales et de

politiques d'aide contradictoires. Ce *Cahier de politique économique* discutera de la nature des interactions entre politiques commerciales et politiques d'aide en Afrique, avant de proposer une synthèse de six études de cas (Mali, Mozambique, Ouganda, Sénégal, Tanzanie et Zambie) et d'en dégager des enseignements pour l'actuelle initiative internationale d'aide au commerce. Ces études de cas ont été publiées comme documents de travail pour la réunion de l'OCDE avec les pays non membres autour de l'aide au commerce, organisée à Doha (Qatar) les 6 et 7 novembre 2006⁹.

Politiques commerciales et d'aide : sonder les liens

Les politiques commerciales et d'aide présentent de multiples interactions. Cette section propose une synthèse de ces principales interactions dans le contexte africain actuel¹⁰.

Examinons tout d'abord les relations entre commerce et aide du point de vue de la balance des paiements. Rappelons que les flux d'aide d'un pays de l'OCDE vers un pays africain peuvent provoquer une intensification ou une atténuation de leurs relations commerciales. Si, dans le pays bénéficiaire, l'aide est considérée comme un surcroît d'épargne susceptible de financer une augmentation des importations, un dollar d'aide n'équivaut pas automatiquement à un dollar d'importations en provenance du pays bailleur, sauf si l'aide est intégralement liée à l'achat de biens et de services de ce dernier. En fait, les flux d'aide peuvent provoquer une augmentation des importations de pays tiers. À l'inverse, si l'aide correspond à un apport de devises étrangères susceptible d'augmenter le taux de change réel du pays bénéficiaire, elle peut peser négativement sur ses exportations non traditionnelles (produits manufacturés et produits agricoles transformés par exemple). C'est ce qu'on appelle le « syndrome hollandais », dont l'importance relative dépend avant tout de la quantité d'aide dépensée dans le secteur des produits non échangeables (services publics et BTP notamment). L'aggravation du syndrome hollandais par l'aide ne transparaît pas clairement dans les exemples que nous allons étudier : au mieux, les données suggérant une appréciation du taux de change réel sont mitigées (Ouganda) ; au pire, elles sont inexistantes (Mozambique).

La complexité des relations entre l'aide et le commerce tient à deux grandes raisons. Premièrement, les discussions ont jusqu'ici reposé sur l'hypothèse sous-jacente que l'aide était totalement déboursée dans le pays bénéficiaire. Or, ce n'est pas vrai des pays d'Afrique subsaharienne. Un récent rapport d'évaluation du Fonds monétaire international (FMI, 2007) indique que les pays de la région bénéficiant d'une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) n'ont dépensé en

moyenne que 28 pour cent des flux d'aide sur la période 1999-2005. Les 72 pour cent restants sont affectés à l'épargne publique, souvent par remboursement anticipé de la dette publique intérieure. On voit donc que l'essentiel de l'aide accordée à l'Afrique subsaharienne n'a pas provoqué un surcroît d'importations. Deuxièmement, il se peut que le lien de causalité soit inverse, du commerce à l'aide. Ainsi, le développement des relations commerciales entre un pays de l'OCDE et un pays africain peut renforcer la nécessité de remédier rapidement à des obstacles côté offre (infrastructures de transport inadéquates, par exemple) dans le pays africain alors que, dans le pays bailleur, les exportateurs peuvent parallèlement inciter leurs gouvernements à augmenter l'aide pour lever ces contraintes.

Un raisonnement économique classique ne nous permet donc pas d'anticiper le signe d'une corrélation entre l'aide bilatérale et les flux commerciaux. Ce qui ne veut pas dire que l'aide n'a pas d'importance pour les échanges, bien au contraire. L'aide peut jouer un rôle critique pour développer le commerce dans un pays bénéficiaire. L'expérience des économies d'Asie de l'Est depuis quelques décennies montre que l'aide internationale, sous forme de prêts à conditions préférentielles essentiellement, a étayé les échanges et la croissance de ces pays en finançant les infrastructures et le développement des ressources humaines (encadré 1). Elle a également contribué à consolider les cadres politiques et les fondamentaux institutionnels des pays bénéficiaires – comme l'illustrent les réformes engagées en Chine.

Encadré 1. La spécificité de la performance des économies d'Asie de l'Est

À première vue, le degré d'ouverture économique des pays d'Asie de l'Est et des pays d'Afrique subsaharienne est assez semblable (tableau E1). Ce qui rend l'expérience de développement de l'Asie de l'Est unique, c'est l'augmentation rapide d'un nouveau type d'investissements directs étrangers (IDE) depuis le milieu des années 80 – à savoir les IDE orientés sur les produits manufacturés destinés à l'exportation et, en particulier, ceux qui prévoient une segmentation du processus de production. Nombre d'économies d'Asie de l'Est ont sensiblement, voire, dans certains cas comme la Chine, radicalement, modifié leur attitude et leurs politiques en matière d'IDE. Cette évolution est étroitement liée à un changement de cap des stratégies de croissance : les IDE peuvent jouer un rôle de premier plan pour développer de nouvelles bases d'exportation dans les pays bénéficiaires des investissements, restructurer les économies à l'origine des investissements, développer les échanges commerciaux, transférer technologie et savoir-faire et, partant, accroître l'interdépendance des économies nationales et régionales. Ils s'apparentent également à un flux financier de long terme pouvant financer les déficits des comptes courants. Parmi les régions en développement, l'Asie de l'Est s'est révélée extrêmement séduisante pour cette nouvelle génération d'IDE, même si les investisseurs étrangers ont peu à peu adopté une approche différenciée selon les pays.

Encadré 1 (suite)

Alors que flux commerciaux et flux d'IDE sont étroitement liés par le biais des activités d'achat et de vente des entreprises multinationales, l'impact net des IDE peut soit créer un surplus d'échanges, soit se substituer aux échanges. De fait, la relation entre commerce et IDE est très complexe, au plan macro-économique comme au niveau des entreprises. Pour autant, les flux d'IDE vers l'Asie de l'Est tendent davantage à créer des échanges qu'à se substituer à eux, du fait de l'orientation exportatrice très marquée de la production manufacturière de la région.

L'effet positif conjoint du commerce et des IDE sur la croissance est l'un des facteurs capitaux sous-tendant l'excellente performance des économies d'Asie de l'Est depuis le milieu des années 80. L'émergence d'un couple « échanges/IDE » est par conséquent l'une des caractéristiques fondamentales de la croissance extravertie de la région¹¹. La libéralisation des régimes d'échange et d'investissement engagée *de manière unilatérale* par de nombreuses économies de la région a amélioré l'environnement politique en favorisant à la fois le développement du commerce et des flux d'IDE. À l'inverse, les excellents résultats du commerce et des IDE ont incité les pouvoirs publics à soutenir ces politiques commerciales et d'investissement extraverties, confortant ce faisant encore un peu plus l'intégration de leurs pays sur les marchés internationaux. Ainsi, les réductions unilatérales de droits de douane pour les composants des industries de machines-outils, conjuguées à une utilisation extensive du système de ristourne des droits de douane (où les autorités remboursent les droits de douane ou d'accises acquittés par l'industriel qui exporte ses produits finis), ont joué un rôle central dans l'instauration de systèmes internationaux de production et de distribution stimulant ainsi les échanges et les investissements intra-régionaux de produits manufacturés, et notamment électroniques.

Cela étant, l'influence des IDE dans la croissance séquentielle en grappe de l'Asie de l'Est a été assez variable d'une économie à l'autre, certaines étant davantage tributaires des IDE que d'autres. Dans leur cas – il s'agit de Hong-Kong, Chine ; de la Malaisie ; de Singapour et, plus récemment de la Chine et de trois nouveaux membres de l'ANASE¹² (Cambodge, RDP Lao et Vietnam) – les flux d'IDE ont pris une importance croissante dans l'économie. Cette situation est à l'opposé de ce qu'on connu la Corée, du Japon et du Taipei chinois dans les décennies d'après-guerre, qui ont moins compté sur les IDE que sur les accords de brevets pour importer la technologie étrangère. Ce n'est que récemment (surtout depuis la crise de 1997-98) que les flux d'IDE ont augmenté sensiblement en Corée et au Taipei chinois, ces deux pays ayant assoupli leurs règles ou pris des dispositions pour encourager l'arrivée de ces flux.

Encadré 1 (suite)

Si l'on se place à l'autre extrémité des flux d'IDE, on constate que le Japon comme les économies en développement les plus avancées, et plus particulièrement les quatre nouveaux pays industrialisés (NPI) d'Asie, deviennent des investisseurs directs dans la région. Ces économies progressent sur l'« échelle technologique » du développement industriel et délocalisent les segments de production intensifs en main-d'œuvre vers des économies en développement moins avancées. La Chine a largement tiré parti de ce processus de développement séquentiel en grappe depuis le milieu des années 80. Plus récemment, l'économie du Vietnam semble portée par une dynamique semblable.

Source : Fukasaku *et al.* (2005) ; Fukasaku *et al.* (dir. pub.) (2005) ; et OCDE (2006a).

Tableau E1. **Ouverture économique : Asie de l'Est et Afrique**
(moyenne 2002-05)

	Asie de l'Est	Afrique subsaharienne
Aide (% du RNB)	0.3	5.6
Échange de marchandises (% du PIB)	66.6	54.1
Flux nets d'IDE (% du PIB)	2.7	2.9
Transferts de fonds (% du PIB) ^a	1.5	1.6
Exportations de produits manufacturés (% des exportations de marchandises) ^b	80.3	35.3 ^c

Notes :

a) Transferts des travailleurs émigrés et indemnités des employés.

b) Sections 5 à 8 de la CTIC, à l'exclusion des lignes 68 et 891.

c) 2002-03

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale (en ligne).

De fait, certaines des dépenses d'aide prennent la forme d'une aide au commerce, afin de réaliser le potentiel exportateur d'un pays en développement. Cette idée part du principe qu'aide et commerce sont complémentaires. Autrement dit, les interactions entre ces deux types de politiques se renforcent mutuellement. L'aide au commerce peut viser à augmenter les capacités commerciales d'un pays pauvre au sens étroit du terme (aide technique liée au commerce) ou au sens large (construction des capacités productives et des infrastructures liées au commerce). Kokko *et al.* (2006) proposent une analyse instructive du Vietnam, en regardant comment la conjugaison des politiques commerciales et d'aide des pays de l'OCDE aura contribué aux excellents résultats de ce pays (encadré 2).

Encadré 2. Les leçons du Vietnam

Les politiques et les actions engagées individuellement par les pays de l'OCDE dans le domaine du commerce et de l'aide ont-elles eu des effets de synergie, voulus ou non, sur le développement du Vietnam depuis la fin des années 80 ? Globalement, la réponse est positive. Le Vietnam ayant su s'approprier dans une large mesure son programme de développement, il a pu imposer une coordination entre bailleurs de fonds et les ressources APD ont, dans leur grande majorité, été affectées aux domaines retenus par les autorités nationales.

Cela dit, les bailleurs de fonds ont exercé une pression discrète mais réelle sur la politique de développement du Vietnam pour promouvoir un certain nombre de principes défendus par la plupart d'entre eux. Le Vietnam ayant été longtemps isolé des marchés mondiaux de par son statut d'économie planifiée, les bailleurs estimaient qu'il devait opérer un changement radical en faveur de politiques tournées vers les marchés, à la fois intérieur et internationaux. L'intégration à l'économie mondiale et une politique affirmée d'exportation sont deux facteurs fondamentaux pour doper la croissance et réduire la pauvreté. Certains des flux d'IDE en direction du Vietnam ont d'ailleurs privilégié des projets allant dans ce sens. Les dirigeants vietnamiens se sont largement conformés à ces idées et la libéralisation commerciale comme l'internationalisation sont devenues deux composantes majeures de la transition actuelle de l'économie et de la société vietnamiennes. Les résultats ont été extrêmement satisfaisants. Les taux de croissance annuels moyens des exportations et des importations depuis le début des années 90 sont de l'ordre de 20 pour cent, alors que la croissance du PIB a pour sa part dépassé les 7 pour cent. Le revenu par habitant a pratiquement triplé et le taux de pauvreté a chuté d'environ deux tiers.

La réussite de ce développement tiré par les exportations tient, au-delà des réformes engagées par le pays lui-même, à ce que les pays de l'OCDE étaient disposés à assortir leurs politiques d'APD de conditions commerciales avantageuses pour les entreprises vietnamiennes. Alors que le Vietnam n'est devenu membre de l'OMC qu'en janvier 2007, la plupart des pays de l'OCDE lui avaient octroyé un accès à leurs marchés sur une base de SPG – avec des droits de douane nominaux sur la plupart des produits manufacturés nuls ou négligeables. Les obstacles commerciaux aux produits agricoles, en particulier les produits alimentaires transformés, restent plus importants. Cette situation est regrettable, car elle limite les perspectives de développement d'activités agricoles à valeur ajoutée. Comme 70 pour cent de la population vietnamienne est rurale, l'industrialisation et la création d'emplois en milieu rural restent deux défis préoccupants. Pourtant, le Vietnam n'est pas seul à pâtir des politiques agricoles introverties des pays de l'OCDE, puisqu'il partage ces problèmes avec un grand nombre d'autres économies en développement de la région et d'ailleurs.

Source : Kokko et al. (2006).

Tableau E2. Les dix premiers bénéficiaires de l'aide au commerce en Asie
(moyenne 2002-05, en millions de dollars à prix constants de 2004)

1	Inde	1 392
2	Vietnam	1 392
3	Indonésie	1 089
4	Chine	708
5	Bangladesh	662
6	Afghanistan	598
7	Sri Lanka	415
8	Pakistan	408
9	Thaïlande	348
10	Philippines	315

Source : Base de données du système de notification des pays créanciers du CAD/OCDE.

Replacer les relations commerce/aide dans un contexte africain

Malgré les récentes initiatives politiques visant à ouvrir les économies du continent, l'Afrique subsaharienne n'a pas encore vu émerger ce couple « échanges/IDE », comme c'est le cas en Asie de l'Est (encadré 1). En fait, la part de l'Afrique subsaharienne dans les exportations mondiales s'est même nettement repliée (de 3.4 pour cent en 1970 à moins de 1.5 pour cent en 2005). De nombreux pays africains dépendent toujours largement d'une gamme restreinte de produits de base d'exportation. Pour diverses raisons qui tiennent à la fois à une relative abondance de terres par travailleur, à la médiocrité des infrastructures de transport et à des services logistiques encore embryonnaires, l'Afrique subsaharienne devrait encore rester – du moins dans un avenir prévisible – exportatrice nette de produits de base et non de produits manufacturés. Les produits agricoles – pour l'essentiel non transformés – continueront de peser lourdement dans le profil des exportations de ces pays.

Les stratégies de diversification et d'échanges de l'Afrique doivent être revues face à la concurrence accrue exercée par la Chine, l'Inde et d'autres pays asiatiques dans l'habillement et les autres industries manufacturières intensives en main-d'œuvre¹³. Pour les pays africains tributaires des produits de base, l'agro-industrie et la diversification en produits alimentaires à plus forte valeur ajoutée semblent plus prometteuses que le passage à des

activités manufacturières traditionnelles à forte intensité de main-d'œuvre. La conjugaison de différents facteurs – dont l'évolution des habitudes de consommation dans les pays de l'OCDE, la mondialisation des activités de détail et l'augmentation probable de la demande intérieure dans les pays en développement plus avancés (tirée en partie par l'urbanisation de ces pays) – ouvre des perspectives commerciales considérables pour les producteurs africains dans les décennies à venir.

Même si le développement des exportations agricoles non traditionnelles représente une perspective prometteuse pour les pays africains, les gains potentiels des cultures traditionnelles d'exportation restent également appréciables¹⁴. La croissance des échanges mondiaux, alimentée par une libéralisation commerciale toujours plus prononcée et l'augmentation des revenus dans les pays en développement, pourrait leur permettre d'élargir sensiblement leurs exportations traditionnelles et de pénétrer sur de nouveaux marchés dynamiques, y compris dans les pays asiatiques en pleine expansion. Les exportateurs de produits agricoles traditionnels pourraient aussi largement bénéficier d'une différenciation des produits, en ciblant des niches à valeur ajoutée. C'est ce qu'a fait notamment la Tanzanie, avec sa spécialité de café. Des initiatives sont en cours pour obtenir une certification et améliorer la commercialisation du produit – deux facteurs susceptibles d'accroître les gains des planteurs. De même, en augmentant la qualité moyenne des produits traditionnels et en introduisant des systèmes de calibrage, de nombreux pays de la région pourraient s'assurer d'une meilleure rétribution de leurs exportations.

Pour autant, le développement des exportations traditionnelles ne va pas sans difficultés. Bon nombre de produits sont confrontés à des pics tarifaires (droit de douane unique ou petit groupe de droits de douane particulièrement élevés). En outre, les listes tarifaires des pays où se trouvent les marchés actuels ou potentiels sont souvent caractérisées par une progressivité des droits de douane : ces derniers tendent à être plus élevés pour les produits transformés que pour les matières premières qui entrent dans leur fabrication. Ces facteurs découragent la mise en place de chaînes de production à plus grande valeur ajoutée en lien avec les exportations traditionnelles de produits de base. Ces écueils sont encore aggravés par la complexité des dispositions commerciales non tarifaires que sont notamment les normes et les mesures phytosanitaires.

Pourtant, le développement des agro-entreprises pourrait bien être le secret d'une croissance tirée par les échanges et la clé des stratégies de lutte contre la pauvreté. Interfaces entre les marchés et les ménages ruraux, les agro-entreprises sont des acteurs incontournables du processus

de modernisation et d'industrialisation agricoles, créant ce faisant des synergies entre agriculture et industrie. Des efforts devront donc être consentis pour favoriser le développement parallèle de la production agricole et des industries et activités en aval liées à l'agriculture. Le secteur agro-industriel africain est encore limité et dominé par une poignée de grandes entreprises¹⁵. Avec un peu moins de 70 milliards de dollars, ce secteur représente environ 1 à 2 pour cent du secteur agro-industriel mondial – soit à peu près la taille du secteur en Thaïlande et un quart de celle du secteur brésilien¹⁶.

C'est pourquoi tant de pays africains ont manifesté un si vif intérêt pour « l'aide au commerce », en tant que mécanisme pour développer les capacités nationales en termes d'offre (et notamment, mais pas uniquement, dans le secteur agro-industriel), améliorer les infrastructures liées au commerce et, partant, développer les exportations. Les initiatives d'aide au commerce reconnaissent explicitement que les politiques commerciales et d'aide sont complémentaires et qu'une libéralisation des échanges multilatéraux, qui entraînerait un meilleur accès au marché pour les pays africains, judicieusement conjuguée aux dépenses d'aide des pays développés serait plus efficace que l'une et l'autre de ces politiques appliquées séparément. La section suivante se penche sur l'expérience de plusieurs pays africains, pour en retirer des enseignements.

Aide, commerce et développement : leçons en provenance d'Afrique

Si les performances de l'Afrique en termes d'exportation sont largement inférieures à celles des pays d'Asie de l'Est, certains pays ont été le terrain d'expériences liées à l'aide, au commerce et au développement qui recèlent d'utiles enseignements pour les politiques à mener. Nous allons revenir ici sur six études de cas coordonnées par le Centre de développement de l'OCDE. Notre analyse portera sur deux pays à la fois, à trois niveaux différents pour chacun d'entre eux :

- *relations macro-économiques entre aide et commerce* : au niveau de l'économie, l'aide et le commerce se substituent-ils l'un à l'autre ou bien sont-ils complémentaires ? Des données du Mozambique et de l'Ouganda permettront de répondre à cette question ;
- *aide et renforcement des exportations de produits de base* : les programmes d'aide au commerce ont-ils aidé les producteurs de produits agricoles et d'autres produits de base à diversifier la

production et à progresser dans les chaînes de valeur pour tirer un meilleur parti des échanges internationaux ? L'expérience de la Tanzanie et de la Zambie apportera un éclairage sur ces questions ;

- *développement du secteur privé et agro-industrie* : au niveau micro-économique, l'aide au commerce peut-elle contribuer à développer les exportations en renforçant les capacités des opérateurs privés à se saisir des opportunités ? Nous étudierons ici des données sur le Mali et le Sénégal.

À toutes fins utiles, rappelons que quatre des six études pays présentées ici avaient pour thème principal l'agriculture et l'agro-industrie. La sous-performance de l'agriculture a lourdement handicapé le développement économique et social du continent. Les dirigeants africains comme la communauté internationale ont pratiquement ignoré le secteur agricole tout au long des années 80 et 90. Grâce à la récente initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui fait de l'agriculture une priorité sectorielle, l'attention politique se porte à nouveau sur ce secteur, essentiel pour la croissance à long terme de l'Afrique et la lutte contre la pauvreté¹⁷.

Aide et commerce : compléments ou substituts ? Données du Mozambique et de l'Ouganda

L'expérience du Vietnam (encadré 2) indique que les flux d'aide et de commerce (à l'instar des investissements et des échanges en Asie de l'Est – encadré 1) sont plus complémentaires que substituts. De fait, la libéralisation et le développement des échanges peuvent davantage participer à la croissance et à la réduction de la pauvreté dès lors que des flux d'aide contribuent à renforcer les capacités. Inversement, les flux d'aide atteindront mieux leurs objectifs en présence d'une politique commerciale rationnelle. Pendant longtemps, ces flux étaient considérés comme des substituts. Un pays riche pouvait donc libéraliser l'accès à son marché afin de réduire ses dépenses d'aide (ou augmenter son aide au lieu de libéraliser les échanges)¹⁸. Bien sûr, à long terme, l'idée n'est pas complètement fautive : l'intégration réussie dans le système commercial mondial réduira sans doute considérablement le besoin d'aide au développement en Afrique. Mais à court et moyen termes, l'aide pourrait aider les pays africains à tirer un plus grand parti des échanges mondiaux. Deux études de cas sur des pays africains ayant de bons résultats macro-économiques – le Mozambique¹⁹ et l'Ouganda²⁰ – mettent en évidence les liens entre flux d'aide et flux commerciaux et proposent des enseignements sur la manière de mieux exploiter ces interactions.

Tout d'abord, une gestion macro-économique responsable ainsi que l'augmentation des échanges et de l'aide internationale au développement peuvent contribuer à l'obtention de meilleurs résultats en termes de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. L'Ouganda illustre ce point parfaitement : l'attention accordée successivement à la maîtrise budgétaire, puis la rationalisation du marché des changes, suivie par l'amélioration de l'environnement pour les investissements intérieurs et étrangers, ont conduit à des taux de croissance supérieurs à 6 pour cent et à la baisse du taux de pauvreté (de 56 pour cent de la population en 1992 à 38 pour cent en 2003). La réussite macro-économique de l'Ouganda depuis la fin des années 80 est allée de pair avec une diversification des exportations (le tableau A1 montre que l'indice de diversification des exportations de l'Ouganda est supérieur à la moyenne, même si le niveau est retombé entre 2001 et 2005). Les nouveaux secteurs d'exportation (pêche, fleurs coupées) ont pris leur essor alors que les exportations traditionnelles (le café notamment) ont moins bien résisté. Le caractère extraverti de l'économie a été renforcé : la part des exportations en pourcentage du PIB est passée d'environ 8 pour cent en 1987 à plus de 14 pour cent en 2005.

Parallèlement, l'aide au développement accordée à l'Ouganda a nettement augmenté à la fin des années 80, après la fin des régimes totalitaires d'Amin et d'Obote. L'aide (en termes absolus et en proportion du PIB ou de la population) a stagné – malgré des variations d'une année sur l'autre – dans les années 90 avant de reprendre au début des années 2000.

Le Mozambique a lui aussi affiché de solides performances macro-économiques parallèlement à un engagement en faveur des réformes à l'issue d'une longue et coûteuse guerre civile. Cette bonne gestion économique a été récompensée par des niveaux d'aide comparativement généreux de la part des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) et des institutions multilatérales. Si l'APD a probablement contribué à l'augmentation de la consommation et de l'investissement dans l'économie nationale, le commerce a lui aussi joué un rôle important.

Le Mozambique et l'Ouganda proposent un deuxième enseignement : ce ne sont pas les droits de douane élevés qui frappent leurs exportations à destination des pays de l'OCDE qui constituent les principaux goulets d'étranglement au développement commercial. Arrêtons-nous sur le Mozambique, dont la position commerciale ressemble à celle de nombreux autres pays africains. Le pays bénéficie d'un accès préférentiel à d'importants marchés d'exportation, comme l'UE (*via* l'initiative TSA) et

les États-Unis (*via* l'AGOA). À l'échelle régionale, le Mozambique profite de son appartenance à la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA)²¹. Bien que ces accords commerciaux suppriment ou réduisent les droits frappant une large palette de biens, les perspectives de développement liées à l'augmentation des exportations dans le cadre de ces accords sont plus réduites que de prime abord. La croissance des exportations est freinée par des obstacles non tarifaires – comme les règles d'origine, les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et divers garde-fous. Pour les critiques de ce système, les règles d'origine empêchent le Mozambique et d'autres pays en développement de participer effectivement aux chaînes d'approvisionnement et d'utiliser les intrants importés. Cette contrainte est particulièrement sensible pour les textiles du Mozambique, même si ce dernier bénéficie d'une dérogation spéciale au terme de l'AGOA. Les mesures de sauvegarde et les mécanismes de gradation attachés à ces accords permettent aux partenaires commerciaux du Mozambique, plus riches, de contrecarrer très rapidement (voire même de compromettre) l'expansion des industries exportatrices.

Étant donné que pour la plupart des exportations mozambicaines, les droits de douane sont déjà faibles ou inexistant, l'approfondissement de la libéralisation ne devrait produire que des bénéfices limités, voire nuls, pour le pays. Une simulation (reposant sur des modèles d'équilibre général calculable [EGC]²²) indique que le cycle de négociations de l'OMC pour le développement de Doha n'aura guère d'impact, même s'il est renouvelé, sur la croissance du Mozambique. Cette « inefficacité » du cycle de Doha tient à deux facteurs : le Mozambique étant importateur net de denrées alimentaires, toute nouvelle libéralisation augmenterait le prix des denrées ; par ailleurs, une augmentation simultanée des exportations en provenance de nombreux pays en développement conduirait à faire baisser le prix de ces exportations. Le Mozambique devrait profiter d'une nouvelle vague de libéralisation au niveau de l'Afrique subsaharienne, étant donné qu'il a déjà une offre de produits plus diversifiée que la plupart de ses voisins (d'autant que les obstacles aux échanges étant élevés, la marge de manœuvre pour poursuivre la libéralisation est conséquente) – mais il n'aura pas forcément intérêt à pousser son intégration au sein de la CDAA.

Deux éléments frappent dans ces estimations sur les gains en bien-être procurés à l'économie mozambicaine : d'une part, leur caractère limité même en présence d'abaissements significatifs des droits de douane et, d'autre part, leur sensibilité à la modalité de mise en œuvre des réductions tarifaires²³.

Troisième enseignement : alors que l'approfondissement de la libéralisation des échanges pourrait n'avoir que des effets décevants en Afrique, les études sur le Mozambique et l'Ouganda révèlent le caractère prometteur de l'exploitation des complémentarités entre aide et commerce. Ce potentiel ressort d'une lecture attentive de l'expérience ougandaise. Dans ce pays, l'aide au développement a eu des conséquences tangibles sur les exportations et les importations. Déjà, l'aide a augmenté les capacités d'importation de l'économie. Ensuite, l'aide a apparemment eu un effet qualitatif notable sur les capacités commerciales de l'Ouganda, grâce à l'impact du dialogue avec les bailleurs sur les réformes économiques. La libéralisation de la commercialisation du coton et du café était nettement suspendue à ce dialogue. Ces réformes, conjuguées à celles touchant le marché des changes, ont permis aux planteurs de mieux réagir au boum du café au milieu des années 90. Il faut cependant admettre que lorsque les cours du café se sont ensuite effondrés, l'incidence de la pauvreté en Ouganda est repartie à la hausse. L'expérience de pays comme le Burkina Faso et le Ghana montre qu'une libéralisation partielle des échanges associée à un office de commercialisation efficace peut avoir davantage d'effets durables sur la pauvreté que l'approche plus libérale adoptée en Ouganda.

L'impact direct de l'aide sur les échanges bilatéraux peut être quantifié. Une analyse économétrique réalisée sur des données ougandaises indique que l'aide, statistiquement significative, n'a qu'un impact économique limité sur les exportations bilatérales. Autrement dit, un dollar supplémentaire d'aide conduira en moyenne à une augmentation des exportations du bailleur concerné vers l'Ouganda de 4.5 cents. La moitié environ de cet effet est due à l'aide liée (l'aide étant dans ce cas accordée à condition d'être utilisée pour acheter des biens et des services d'entreprises du pays bailleur). Globalement, ces chiffres sont modestes : les distorsions induites par l'aide liée sont négligeables.

L'aide serait-elle plus efficace que les échanges pour promouvoir la croissance au Mozambique ? Un autre exercice de modélisation EGC mené par Haaparanta et Kerkelä (2006) analyse l'impact de l'aide sur la réduction des coûts de transaction (qui comprennent les coûts administratifs imposés par le Mozambique et ses partenaires commerciaux) – l'objectif affiché de l'aide au commerce. Une baisse de 10 pour cent des coûts de transaction induirait un transfert de ressources au sein de l'économie mozambicaine vers les secteurs non traditionnels – dont l'industrie manufacturière, les pêches et la sylviculture. Les effets positifs de ce rééquilibrage compensent dans la simulation tout effet de « syndrome hollandais » lié à une augmentation du prix des exportations. En pratique, l'aide visant

à réduire les coûts de transaction devrait s'attacher à développer les crédits aux entreprises en pleine expansion et à augmenter les capacités commerciales – les deux grands goulets d'étranglement identifiés par Haaparanta et Kerkelä (2006) dans le cas du Mozambique.

Étant donné qu'une part importante et croissante de l'aide accordée au Mozambique et à l'Ouganda prend la forme d'un appui budgétaire, la question n'est pas vraiment de savoir si les politiques commerciales et d'aide menées par les bailleurs sont cohérentes mais bien si les politiques des gouvernements africains sont cohérentes avec les politiques commerciales. Les bailleurs doivent aider les pays africains dans leurs efforts visant à promouvoir les échanges de manière cohérente.

Valeur ajoutée dans les exportations de produits primaires : enseignements de Tanzanie et de Zambie²⁴

Comment l'aide au développement peut-elle promouvoir les capacités commerciales en Afrique ? En ajoutant notamment de la valeur aux produits de base dont le continent regorge mais qui sont trop souvent exportés sous forme brute. À l'instar des autres programmes d'aide, ces initiatives de renforcement des capacités sont confrontées à un double problème – celui de l'alignement des objectifs des bailleurs et des bénéficiaires et celui de l'harmonisation entre bailleurs.

La Tanzanie comme la Zambie disposent d'un vrai potentiel en termes de développement agricole et agro-industriel même si elles sont toujours fortement dépendantes des recettes d'exportation de produits de base non transformés. Alors que la diversification est plus avancée en Tanzanie qu'en Zambie (tableau A1), l'or et le cuivre dominent respectivement les récentes évolutions des exportations observées dans les deux pays.

Si les bailleurs (bilatéraux et multilatéraux) en Tanzanie proposent des programmes aux modalités de délivrance de l'aide encore très variables, ils ont consenti de réels efforts pour aligner leurs activités sur les stratégies et les cadres de politique de l'État, retranscrits dans la stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté – le DSRP de deuxième génération du pays (ou *Mkukuta*). Peu à peu, les bailleurs ciblent leurs interventions sur les domaines dans lesquels leur avantage comparatif est reconnu. Les efforts d'harmonisation sont visibles dans les mesures prises pour améliorer la coordination des bailleurs.

Pour l'agriculture, la Tanzanie a opté, avec sa stratégie de développement du secteur agricole (ASDS), pour une approche sectorielle.

Il ne s'agit pas d'un nouvel instrument ou modalité d'aide mais plutôt d'une tentative pour instaurer un environnement propice à l'amélioration de la productivité agricole, à l'augmentation des revenus des agriculteurs et à l'accroissement des investissements privés dans le secteur. L'ASDS entend élaborer une politique sectorielle complète et cohérente associée à un cadre unique de dépenses pour les ressources locales et externes, réunies dans un système commun de gestion et de notification. Comment rendre cette stratégie opérationnelle et faire en sorte qu'elle produise des résultats concrets ? C'est là le défi pour toutes les parties prenantes intervenant en Tanzanie.

Dans le cas de la Zambie, un certain nombre de difficultés découlent des caractéristiques très particulières de cette économie minière. La manne financière liée aux exportations de cuivre, l'effacement de la dette et l'augmentation de l'aide ont provoqué un afflux massif de capitaux sur un marché financier local relativement étroit, entraînant une appréciation rapide du kwacha, la monnaie du pays. Aujourd'hui, cette appréciation est probablement le plus grand obstacle à l'expansion des échanges²⁵. Certains redoutent que les gains obtenus avec les exportations plus nombreuses de produits (agricoles) non traditionnels ne soient largement annulés par l'appréciation du kwacha. Personne ne peut encore dire s'il s'agit là d'un coût transitoire. Mais chacun s'inquiète des effets négatifs sur la pauvreté, dans la mesure où bon nombre d'exploitants impliqués dans les exportations *via* des programmes d'aide aux petits planteurs seront touchés.

Il faut aussi compter avec la difficulté de renforcer les capacités commerciales dans une économie susceptible d'être affectée par le « syndrome hollandais » (*supra*). Comment améliorer la gestion des recettes tirées des produits de base ? Cette question est loin d'être résolue. La Zambie peut néanmoins prendre des dispositions pour limiter l'impact négatif de l'appréciation du kwacha, en maintenant sa discipline budgétaire, par exemple, et en évitant d'alourdir la dette intérieure. De leur côté, les bailleurs peuvent rendre leurs versements plus prévisibles et donc les dépenses de l'État mieux programmées : les retards de règlement du secteur public vis-à-vis de ses prestataires de biens et de services fragilisent l'environnement macro-économique du pays.

Les expériences de la Tanzanie et de la Zambie sont riches d'enseignements. Tout d'abord, le problème fondamental dans les deux pays tient à la faible productivité du secteur agricole, laquelle est souvent attribuée à la prédominance d'un système traditionnel de production à petite échelle et à un recours inadéquat aux engrais et aux services

de vulgarisation. Cette situation découle en partie des stratégies de développement suivies auparavant. Dans le passé, la Tanzanie a ainsi cherché à maintenir 80 pour cent de sa population dans le système de petits exploitants. Les réformes en faveur du marché instaurées dans les années 90 ont supprimé de multiples obstacles et entraîné les ajustements nécessaires. Mais les obstacles structurels et politiques restants et les faiblesses institutionnelles se sont conjugués pour limiter le développement d'une agriculture commerciale et ont contribué à l'atonie de la productivité dans le secteur rural.

Un deuxième enseignement concerne le rôle potentiellement clé de l'aide pour renforcer les capacités des exploitants ruraux en les transformant en « micro-entrepreneurs », et ce en les mettant en contact avec des entreprises de transformation pour déployer au mieux les industries agroalimentaires. De fait, la montée en puissance d'un secteur privé agricole fait partie des priorités des bailleurs des deux pays mais les interventions à cet effet sont multiples (et souvent de petite envergure) et la plupart visent l'augmentation des revenus des ruraux et l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages et du pays. Le soutien au développement de l'agriculture commerciale et de capacités de production spécifiques pour ajouter de la valeur aux produits (respect des normes de sécurité et de qualité, emballage, traitement et commercialisation) et concevoir de nouvelles variétés de cultures est moins fréquent.

Le regain d'attention accordée à la croissance et au potentiel des acteurs privés pour réduire la pauvreté a provoqué un changement notable d'approche. Si la sécurité alimentaire fait toujours partie des priorités, les bailleurs reconnaissent qu'un secteur agricole efficace doit être dynamique et se développer à tous les niveaux de la chaîne de valeur. Ils insistent donc de plus en plus sur la diversification des sources de revenu des ménages ruraux et sur le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale. Dans les deux pays, la coordination entre bailleurs au niveau sectoriel progresse et leurs interventions sont non seulement cohérentes avec les priorités fixées par les stratégies nationales de réduction de la pauvreté mais viennent aussi les étayer. Les bailleurs adhèrent par ailleurs aux principes de base de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*.

Troisièmement, l'importance des « composantes commerciales » de l'agriculture et du secteur agro-industriel ne doit pas être sous-estimée. Les échanges peuvent devenir un puissant moteur de croissance et de lutte contre la pauvreté. Les deux pays reconnaissent dans leurs stratégies de

développement l'impact potentiel des échanges agricoles sur les moyens de subsistance des pauvres qui, pour l'essentiel, vivent en milieu rural. En Zambie, entre 250 000 et 300 000 petits exploitants participent aux exportations de coton, de tabac, de légumes frais et de produits de la floriculture grâce aux programmes d'aide aux petits planteurs. Ce nombre doit être comparé à la taille du secteur formel – lequel emploie actuellement 500 000 personnes. Aucun autre secteur n'affecte directement la vie des populations démunies comme le fait l'agriculture. Même à son apogée, le secteur minier n'emploie que 35 000 personnes. Si des efforts sont consentis pour élaborer des projets à petite échelle dans le secteur des mines et des pierres précieuses (*via* notamment un projet financé par la Commission européenne), les mines restent une activité hautement intensive en capital et ont donc peu d'impact sur l'emploi – même en période de boum du cuivre.

Quatrième enseignement, les niveaux d'AT/RCDC accordés à la Tanzanie et à la Zambie soient relativement faibles. D'après la base de données OMC/OCDE, ces pays ont respectivement reçu quelque 103 et 71 millions de dollars au titre de l'AT/RCDC entre 2001 et 2004. Seule une part très minime de cette assistance est allée à des projets liés à l'agriculture²⁶. En outre, les interventions visant à remédier aux contraintes « au-delà de la frontière » restent modestes, alors que l'on sait combien elles freinent le renforcement des capacités productives locales et l'accès aux chaînes de valeur mondiales. Plusieurs maillons de la chaîne de valeur sont gravement sous-développés et peu valorisés en Tanzanie : traitement et transformation post-récolte, conservation et emballage, amélioration de la qualité et gestion, respect des normes SPS et des exigences techniques pour l'accès aux marchés internationaux. Ce constat vaut aussi pour la Zambie. Une aide renforcée sur ces points – surtout s'il intervient *via* des organisations locales à la réputation bien établie et des associations d'exportateurs fiables – devrait largement contribuer à l'amélioration des produits agricoles d'exportation.

Enfin, même si l'aide au développement des échanges devait augmenter de manière sensible, ces deux pays connaîtront encore des problèmes susceptibles d'en limiter l'impact et de saper la pérennité à long terme des interventions des bailleurs. Nous l'avons vu, la difficulté de l'Afrique ne tient pas tant à des conditions insuffisantes pour réussir l'exportation qu'à l'absence d'agents ayant la capacité de mettre en branle ce processus. Comme discuté dans l'encadré 1, l'un des grands facteurs de réussite en Asie de l'Est a résidé dans la remise à niveau permanente des capacités productives, étroitement tributaire d'un environnement des affaires porteur et de la formation des responsables et des employés.

Pour pouvoir développer leurs capacités productives, la Tanzanie et la Zambie devront s'efforcer d'améliorer leur environnement des affaires et de renforcer leurs compétences en termes d'organisation et de gestion des entreprises.

L'aide peut contribuer à lever ces contraintes et à créer des synergies pour attirer des investissements dans l'agro-industrie. Le développement durable du secteur dépendra pourtant en dernier ressort des sources endogènes de croissance, auxquelles l'aide étrangère ne peut se substituer. Les responsables nationaux et les agents privés devront s'attaquer seuls à ces problèmes. Les pouvoirs publics peuvent instaurer un environnement propice aux entreprises et mettre en place les infrastructures administratives, légales et matérielles nécessaires. Ils feront ce faisant la promotion de partenariats mutuellement bénéfiques entre les entreprises locales et les investisseurs étrangers tournés vers l'exportation. Dans ce contexte, l'étude sur la Zambie souligne l'importance du respect des contrats et du remboursement des prêts – conditions nécessaires pour attirer les investissements et développer des relations entre entreprises agro-industrielles.

Développement d'un secteur privé agricole : enseignements du Mali et du Sénégal²⁷

Au Mali comme au Sénégal, l'agriculture (élevage et pêches compris) domine l'emploi rural et constitue la véritable épine dorsale de l'économie nationale. Les études de cas mettent en évidence le fort potentiel agricole et agro-industriel de ces deux pays, grâce notamment aux possibilités d'irrigation le long des fleuves Sénégal et Niger. Or, ce potentiel est loin d'avoir été pleinement exploité. La production agricole est très fortement concentrée sur des produits d'exportation traditionnels (arachide au Sénégal et coton au Mali) qui pâtiennent des mauvaises conditions sur les marchés mondiaux. Si la diversification est plus avancée au Sénégal qu'au Mali, les deux pays doivent redoubler d'efforts pour diversifier leurs secteurs agricoles de manière horizontale (en élargissant leur base de production aux produits non traditionnels) et verticale (en traitant les produits agricoles le long des chaînes d'approvisionnement).

Les expériences du Mali et du Sénégal livrent plusieurs enseignements relatifs au développement du secteur agricole privé²⁸. Au Sénégal, premièrement, le manque de coordination entre organismes publics a entraîné une fragmentation des compétences et des retards, provoquant des difficultés en termes de conception et de mise en œuvre de politiques et de

programmes crédibles susceptibles de relier l'agriculture au développement du secteur privé et aux échanges. Il semble aussi que les autorités n'aient pas tenu suffisamment compte du potentiel agricole du pays ni des contraintes de marché : l'absence de consultations approfondies avec les différentes parties prenantes sur le terrain a souvent donné lieu à des décisions totalement déconnectées des réalités économiques locales.

Le secteur horticole sénégalais dispose par exemple d'un vrai potentiel de croissance. Mais le gouvernement a, du moins jusqu'il y a peu, négligé son importance stratégique. Ce sont en conséquence des acteurs privés qui ont assuré au départ son développement. La trop faible coordination entre les ministères de l'Agriculture et du Commerce a retardé la mise au point d'une politique de promotion des exportations du secteur. Une politique coordonnée a été tardivement introduite dans la *stratégie de croissance accélérée* (SCA) du pays en 2006, sans pour autant couvrir tous les produits horticoles et en particulier ceux cultivés dans des régions géographiquement isolées. La mise en œuvre de la SCA dépend largement des capacités de l'État, d'une part, à relever les contraintes de marché auxquelles se heurtent les producteurs et les agro-industriels locaux et, d'autre part, à instaurer une coordination efficace entre les différents ministères en charge de l'agriculture, du commerce, du développement du secteur privé et des infrastructures.

Par rapport au Sénégal, le Mali est moins avancé en termes de conception et de mise en œuvre de politiques de promotion de l'agriculture et du commerce. Le gouvernement malien a finalisé une stratégie de promotion des échanges agricoles en 2005, au titre du *cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce (CI)*, et a élaboré une stratégie globale de développement de l'agriculture conformément à la *loi d'orientation agricole (LOA)* de 2006. La mise en œuvre de ces stratégies va dépendre de manière déterminante de la capacité de l'État à s'engager pour hiérarchiser ses domaines d'intervention et à améliorer la coordination interministérielle et entre les bailleurs de fonds²⁹.

Deuxièmement, le développement rapide des exportations horticoles du Sénégal depuis le milieu des années 90 est le signe de la progression de la diversification horizontale. Cette évolution positive a pu compter sur l'appui constant des bailleurs. Parmi les grandes contributions des bailleurs à cette diversification agricole, citons le *projet de promotion des exportations agricoles* (PPEA) et le *programme de développement des marchés agricoles du Sénégal* (PDMAS) de la Banque mondiale. Il reste pourtant une réelle marge d'amélioration tant en termes de volumes exportés que de variétés et de compétitivité. Aujourd'hui, trois

produits seulement constituent l'essentiel des exportations horticoles à destination des marchés européens : les haricots verts, les mangues et les tomates cerises. En outre et à l'exception des haricots verts, pour lesquels la production intérieure est étroitement liée à la production pour l'exportation, les exportations ne représentent que 2 à 3 pour cent de la production intérieure. Plusieurs goulets d'étranglement dans la chaîne de valeur agricole intérieure – depuis l'achat des intrants à la production en passant par le stockage, la logistique et la commercialisation – contribuent à limiter la compétitivité du secteur à l'international.

De son côté, la diversification verticale agricole n'a guère progressé. Bien que le Sénégal ait développé l'une des industries agroalimentaires les plus sophistiquées d'Afrique de l'Ouest, l'exploitation industrielle des produits agricoles locaux reste exceptionnelle, sauf en ce qui concerne les tomates et la canne à sucre. Une poignée d'entreprises détenues par des étrangers dominant l'industrie agroalimentaire moderne du pays, extrêmement dépendante des intrants et des équipements importés. Par conséquent, ce sous-secteur n'a eu que de rares retombées sur l'agriculture nationale et sur d'autres secteurs industriels.

Le Mali commence juste à promouvoir activement la diversification horizontale et verticale de l'agriculture, alors même que le fleuve Niger lui apporte un potentiel agricole considérable. L'économie malienne reste très dépendante de trois grands produits d'exportation – le coton, le bétail et l'or. Dans les deux premiers cas, les activités de traitement sont encore inexistantes. Pour améliorer la compétitivité de l'agriculture et favoriser la diversification, le gouvernement vient de lancer, avec le soutien de la Banque mondiale, un *programme de compétitivité et de diversification agricoles (PCDA)* portant sur 23 produits agricoles sélectionnés. Le PCDA cherche aussi à favoriser la transformation du coton et du bétail afin de développer les produits textiles, les cuirs et les peaux mais aussi le lait, les œufs et la viande.

Troisièmement, le Sénégal et, dans une moindre mesure, le Mali ont fait depuis quelques années de réels progrès pour soutenir le développement de capacités de production et de commercialisation dans le secteur agricole. Pourtant, l'étroitesse de leurs marchés intérieurs empêche les économies d'échelle. On note cependant des exemples prometteurs de pôles ou de regroupements agricoles qui mériteraient un surcroît de soutien de la part de l'État. Il s'agit notamment des *organisations de petits producteurs de la région des Niayes* (Sénégal) et de l'*Office du Niger*, au Mali. Le gouvernement devrait s'intéresser davantage aux politiques visant à améliorer le fonctionnement des marchés agricoles intérieurs et à les relier aux marchés régionaux et internationaux.

Dans les deux pays, le système de commercialisation est plus qu'embryonnaire. Les producteurs sont mal informés sur les conditions de marchés et notamment sur les règlements commerciaux régissant les marchés intérieurs, régionaux et internationaux. Même localement, la diffusion d'informations importantes sur les prix, la quantité et la qualité des produits mais aussi sur la disponibilité des intrants reste insuffisante. Au Sénégal, l'*Agence de régulation des marchés (ARM)* créée en 2002 et, au Mali, l'*Observatoire du marché agricole (OMA)*, qui a remplacé le système d'information des marchés (SIM) en 1998, sont censés aider les producteurs à commercialiser leurs produits. Or, les possibilités d'amélioration restent importantes. Faute de disposer d'un planning de production adapté fondé sur une analyse des marchés et en l'absence d'installations de stockage, de conservation et de transformation, plus de 30 pour cent de la production agricole totale ne sont pas commercialisés et pourrissent en plein champ.

Quatrième enseignement, alors que les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) sont légion, seule une poignée d'entre elles est impliquée, directement ou non, dans les activités agro-industrielles et de traitement dans le secteur formel. Des évolutions positives ont été relevées récemment. Ainsi au Sénégal, les MPME se consacrent pour l'essentiel au traitement des produits agricoles locaux – céréales, fruits, lait et huiles végétales – en ciblant les marchés locaux et informels. On note aussi la présence de petites entreprises fabriquant des produits laitiers à partir de lait en poudre importé, qu'elles vendent ensuite *via* les chaînes locales de distribution (supermarchés et kiosques dans les stations d'essence). Ces activités commerciales se sont fortement développées et ont créé de nouveaux marchés pour l'agroalimentaire, tirés par l'évolution de la consommation des citadins. Au Mali, depuis la privatisation partielle de l'Huilerie cotonnière du Mali (Huicoma) en 2005, les MPME s'impliquent progressivement dans la production d'huile de coton et d'aliments pour bétail à destination des marchés intérieurs.

Cinquièmement, la carence des services financiers est l'un des premiers obstacles à l'activité des MPME. L'offre financière des banques commerciales tient rarement compte de la demande des MPME et des agriculteurs. Par conséquent, 80 pour cent des MPME sénégalaises de moins de quatre salariés n'ont pas accès au crédit. Au Mali, l'accès aux services financiers semble être essentiellement lié à la taille de l'entreprise, à la possibilité d'obtenir des services externes d'audit et à l'orientation de ses activités sur l'exportation. Les banques demandent en général des garanties substantielles alors que l'accès au microcrédit reste réduit. En outre, les banques commerciales sont pratiquement inexistantes dans

les zones rurales du pays. Les difficultés qu'ont la plupart des petits entrepreneurs – en particulier en milieu rural – à accéder aux demandes des banques (du fait de leur statut informel, de l'absence de comptabilité et d'historique de crédit) réduisent encore leurs chances d'accéder au crédit.

Enfin, et ce point a son importance, les services d'infrastructure restent coûteux et peu développés, une situation qui freine le développement naturel des secteurs de commercialisation et de traitement de produits agricoles. Les investissements dans les infrastructures de transport augmentent mais l'absence de liens stratégiques clairs avec le développement de chaînes d'approvisionnement agricole risque d'atténuer leur impact sur l'intensification des échanges et le commerce intra-régional. Pour le Mali, il s'agit là d'un sérieux obstacle, étant donné sa situation enclavée. Le coût du transport terrestre représente en général environ 30 pour cent de la valeur de ses exportations. D'autres obstacles – comme les taxes légales ou non sur les transports – viennent alourdir les prix et les délais de transport. En outre, le développement de services logistiques (chaîne du froid, stockage, gestion des déchets par exemple) vient juste d'être intégré dans les politiques publiques et les projets des bailleurs de fonds.

Ce n'est que récemment que le Sénégal a engagé la construction d'infrastructures liées au commerce afin de promouvoir les exportations agricoles. Il se heurte à un certain nombre de problèmes. Ainsi, le manque de fiabilité des infrastructures de transport est un sérieux obstacle pour l'exploitation du potentiel horticole, notamment en Casamance. Les embouteillages endémiques autour de la zone portuaire de Dakar rendent délicate la gestion des chaînes d'approvisionnement agricoles et agro-industrielles. En outre, la déficience des infrastructures de transport en milieu rural conjuguée à un accès limité à l'électricité et à l'insuffisance des équipements (notamment le réseau ferré et les installations de refroidissement) interdisent aux producteurs locaux d'exploiter pleinement le potentiel actuel. Il est donc impératif d'élaborer un plan global de développement des infrastructures nationales en appui à la production, à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles. Pour ce faire, les ministères concernés et les bailleurs de fonds devront améliorer leur coordination et multiplier les consultations avec le secteur privé.

Implications pour l'initiative internationale d'aide au commerce

Les expériences passées en revue conduisent à un certain nombre de recommandations spécifiques visant à améliorer l'efficacité et la viabilité des activités d'aide au commerce :

- la réussite des exportations africaines dépend avant tout de l'aptitude des gouvernements africains à aider les fournisseurs locaux à saisir les occasions fournies par une libéralisation accrue des échanges ;
- les mesures « au-delà de la frontière » – normes, règles SPS et autres obstacles techniques aux échanges – continuent de poser de réelles difficultés aux pays africains, qui doivent donc s'y intéresser de plus près ;
- l'aide au commerce exige des partenariats complexes entre pays bénéficiaires, bailleurs bilatéraux, agences multilatérales et régionales, secteur privé et autres organisations non gouvernementales. Chacun de ces acteurs a ses propres priorités, modes de fonctionnement, délais et moyens humains et financiers. Le succès de l'aide au commerce passe par des échanges fréquents d'informations et un dialogue soutenu dans le pays entre tous ces acteurs ;
- la complexité des règles de notification et autres procédures administratives est trop lourde au regard des capacités des pays pauvres. Tous les efforts visant à rationaliser les procédures et à fournir des ressources additionnelles et durables doivent être encouragés ;
- les bailleurs doivent trouver un équilibre subtil entre leurs propres priorités commerciales et les besoins du pays en développement. L'agriculture illustre bien l'arbitrage à opérer : de nombreux pays de l'OCDE subventionnent généreusement leurs agriculteurs alors même qu'ils s'efforcent de développer les capacités d'exportation des producteurs et des agro-industriels, en Afrique comme dans le reste des pays en développement. En outre, l'aide au commerce ne se limite pas aux seuls échanges de biens. Le secteur des services prend lui aussi une importance croissante pour le développement des échanges dans les pays africains ;
- la pérennité des interventions d'aide au commerce doit faire l'objet de toutes les attentions. Outre la viabilité de certains programmes

et projets, qui doivent être soigneusement évalués, la pérennité dépend surtout de l'aptitude des acteurs locaux à assumer le projet une fois l'aide des bailleurs parvenue à son terme. Des entretiens conduits en Tanzanie et en Zambie montrent que c'est loin d'être toujours le cas ;

- pour les bénéficiaires de l'aide, il semble fondamental d'impliquer les agriculteurs, les entreprises agro-industrielles et les organisations professionnelles aux côtés des organes publics concernés. Le forum consultatif agricole, en Zambie, montre bien comment les partenaires clés peuvent interagir pour améliorer la conception d'une stratégie agricole globale et formuler des projets et programmes spécifiques à plus brève échéance (réagir aux pénuries alimentaires par exemple ou aux fluctuations du taux de change). Il faut consacrer des moyens suffisants au renforcement des capacités analytiques de ces associations et forums afin qu'ils puissent prendre l'initiative quand il s'agit d'identifier les besoins et les réactions possibles ;
- il faut insister davantage dans les programmes sur les déficits de compétences des agriculteurs, afin d'améliorer leur productivité et de les rapprocher des industriels et des acheteurs. En concertation avec les bailleurs, les gouvernements doivent élaborer des offres globales de soutien pour couvrir l'intégralité de la chaîne de valeur ou une série d'interventions coordonnées qui visent au même résultat, de manière coordonnée. Cette approche se retrouve dans l'étude diagnostic sur l'intégration commerciale en Zambie (DTIS) et a été récemment adoptée dans certains projets appuyés par des bailleurs de fonds.
- Au-delà de ces recommandations spécifiques, deux commentaires d'ordre général s'imposent. Tout d'abord, s'ils veulent préserver leur crédibilité et assumer leurs responsabilités, les bailleurs de fonds doivent tenir les engagements pris en 2005 lors du sommet de Gleneagles visant à doubler l'aide à l'Afrique d'ici 2010. Les dirigeants des pays du G8 se sont mis d'accord sur de nouveaux programmes d'aide afin d'appuyer les progrès du continent, en augmentant leur aide au commerce et au développement du secteur privé dans le cadre plus large du programme en faveur de la croissance économique. Il s'agit notamment « de stimuler la croissance, d'améliorer le climat de l'investissement et de rendre le commerce profitable à l'Afrique, notamment en contribuant au renforcement des capacités du continent en matière commerciale, et en mobilisant les investissements supplémentaires dans les infrastructures nécessaires à l'activité économique »³⁰.

- Pourtant, les flux nets d'APD des pays membres du CAD en 2006 ont représenté 103.9 milliards de dollars, soit 5.1 pour cent de moins qu'en 2005 (en dollars constants de 2005). L'APD devrait à nouveau baisser légèrement en 2007 avec la diminution des allègements de dette consentis à l'Irak et au Nigeria. Les bailleurs de fonds n'ont plus que trois ans (2008-10) pour tenir les engagements pris en 2005, lors du G8.

Autre défi majeur pour 2008, l'introduction de mécanismes rationnels de suivi de l'aide au commerce à l'échelle mondiale, régionale et nationale. À cet égard, les efforts constants de suivi et d'évaluation de la communauté internationale, sous l'égide de l'OMC et de l'OCDE, exigent un surcroît de soutien politique et financier (encadré 3). Ces efforts seront indispensables pour remédier à certains problèmes naissants, comme la révision des codes-objets du système de notification des bailleurs du CAD pour respecter les recommandations de l'équipe spéciale de l'OMC (ajustement lié au commerce et autres besoins commerciaux) et l'extension de la base de données OCDE/SNPC³¹ pour intégrer les nouveaux bailleurs non membres du CAD (comme la Chine, l'Inde et la Thaïlande) et, si besoin, des fondations privées³².

Encadré 3. **Aide au commerce : sur quoi porte-t-elle ? À quel niveau ?**

Dans un rapport très utile, l'OCDE et l'OMC analysent les informations de la base de données du SNPC du CAD/OCDE relatives aux initiatives d'aide au commerce, afin de déterminer le niveau et les tendances de la participation des bailleurs du CAD aux programmes d'aide au commerce au cours des dernières années (OCDE/OMC, 2007).

Une telle évaluation pose avant tout la question de la définition du concept d'« aide au commerce ». L'OCDE a envisagé trois scénarios alternatifs, présentés par ordre restrictif décroissant, pour répondre à cette question.

- **Catégorie I : politiques et réglementations commerciales.** Cette catégorie comprend l'aide au développement qui vise à aider les pays à négocier, à entreprendre des réformes et à se préparer à une intégration plus poussée dans le système commercial multilatéral. Cela couvre notamment l'analyse et la mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux, l'intégration de la politique commerciale et des normes techniques, la facilitation du commerce, y compris les structures tarifaires et les régimes douaniers, le soutien aux arrangements commerciaux régionaux et la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine du commerce.

Encadré 3 (suite)

- **Catégorie II : infrastructures liées au commerce.** Une définition plus complète de l'aide au commerce reprendrait tout ce qui est couvert par la catégorie I, pour y ajouter l'aide aux infrastructures liées au commerce, transport, entreposage, communications et énergie compris.
- **Catégorie III : renforcement des capacités productives.** Une définition encore plus vaste consisterait à ajouter aux deux premières catégories l'ensemble de l'aide au développement visant à renforcer la compétitivité, en assurant notamment un soutien au développement des services bancaires et financiers, à la remise à niveau de la main-d'œuvre dans le secteur primaire, l'industrie manufacturière et les services. Cette catégorie comprend également l'aide au développement des échanges : il s'agit là d'aider les entreprises à s'engager dans des activités commerciales, d'améliorer le climat des affaires, d'assurer l'accès à des financement pour le commerce et de promouvoir les échanges dans les secteurs productifs (agriculture, sylviculture, pêches, industrie, extraction minières, tourisme et services).

Plus la définition de l'aide devient inclusive, plus le risque est grand de confondre l'aide à la croissance et le développement en général avec l'aide au commerce.

L'étude OCDE/OMC indique qu'en 2005, l'assistance engagée au titre de l'aide au commerce en général comprenait – sur un total proche de 22 milliards de dollars – 654 millions de dollars d'aide pour les politiques et les réglementations commerciales, 12.2 milliards de dollars pour les infrastructures liées au commerce et 8.9 milliards de dollars pour promouvoir les capacités productives – soit plus de 32 pour cent du total de l'APD sectorielle attribuable.

L'évolution des dépenses pour l'aide au commerce (trois catégories confondues) des bailleurs du CAD sur la période 2002-05 est résumée et replacée dans le contexte de l'APD totale à la figure E1. Cette figure propose par ailleurs des projections des dépenses d'aide et d'aide au commerce pour la période 2006-10. Les prévisions partent du principe que les engagements visant à augmenter l'aide des bailleurs du CAD seront effectivement tenus et, dans ce contexte, proposent deux scénarios. Dans le premier, l'aide au commerce (trois catégories confondues) conserve le taux de croissance annuel de ces dernières années (6.8 pour cent). Elle atteindrait donc quelque 31.3 milliards de dollars en 2010 (dollars constants de 2005). Dans le second, un doublement du volume d'aide au commerce de 2005 d'ici 2010 ferait passer ce montant à 43.4 milliards de dollars.

Source: OCDE (2006b) ; OCDE/OMC (2007).

Figure E1. APD nette des pays membres du CAD 1994-2005
et simulations du secrétariat du CAD de l'APD nette
pour 2006-10

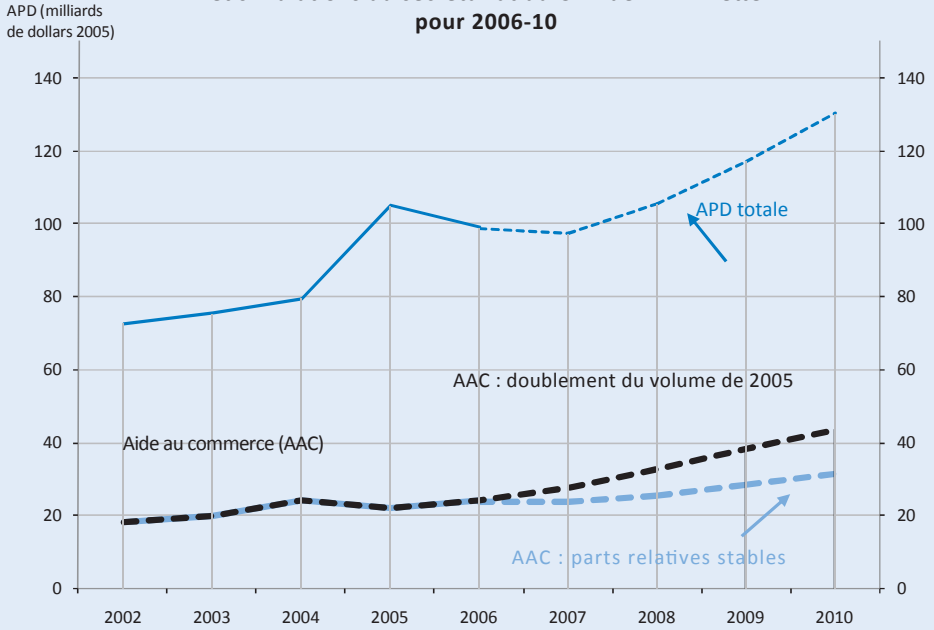


Tableau A1. **Diversification des exportations en Afrique**

	Indice de diversification*		Croissance des exportations (%)
	2001	2005	2001-2005
Maroc	35.3	34.7	12.4
Tunisie	28.5	30.6	11.7
Afrique du Sud	33.2	23.1	11.2
Égypte	26.3	22.6	24.7
Swaziland	8.8	18.9	28.4
Tanzanie	19.0	18.7	21.1
Érythrée	14.4	15.4	11.0
Kenya	11.3	15.2	9.7
Djibouti	49.0	14.8	-19.5
Zimbabwe	9.8	13.9	0.1
Madagascar	9.2	12.2	0.1
Maurice	12.6	9.9	1.4
Togo	9.3	7.6	1.7
Ouganda	6.2	5.8	13.0
Sénégal	12.8	5.7	1.4
Lesotho	5.2	5.6	25.5
Somalie	11.6	5.6	3.1
Côte d'Ivoire	6.8	5.6	8.6
Namibie	7.1	5.2	56.5
Gambie	5.8	4.6	0.1
Ghana	8.2	4.3	9.9
République démocratique du Congo	2.4	4.1	3.5
Afrique (moyenne)	8.1	4.1	21.4
Éthiopie	5.3	3.6	27.7
Cameroun	4.5	3.6	10.7
République centrafricaine	2.4	3.5	-7.7
Seychelles	2.6	3.5	17.4
Guinée	3.4	3.3	6.7
Rwanda	2.6	3.1	4.9
Zambie	4.2	3.1	32.7
São Tomé et Príncipe	7.0	3.0	-3.7
Mauritanie	3.8	2.9	13.8
Bénin	1.8	2.9	-5.2

Tableau A1 (suite)

	Indice de diversification*		Croissance des exportations (%)
	2001	2005	2001-2005
Malawi	2.9	2.8	5.7
Comores	1.3	2.6	-8.7
Cap Vert	8.6	2.6	8.1
Sierra Leone	6.8	2.5	35.2
Algérie	5.3	2.1	27.6
Mozambique	2.9	1.8	28.9
Liberia	2.1	1.8	2.6
Gabon	1.7	1.7	13.9
Niger	4.6	1.6	-4.7
Mali	3.2	1.5	1.7
Burkina Faso	4.4	1.4	9.0
Burundi	1.9	1.3	35.2
Botswana	7.5	1.3	369.7
République du Congo	1.5	1.3	35.7
Soudan	1.7	1.3	45.1
Nigeria	1.3	1.2	27.3
Guinée équatoriale	1.3	1.2	61.4
Guinée-Bissau	1.6	1.1	6.0
Tchad	1.5	1.1	477.6
Libye	1.4	1.1	29.8
Angola	1.3	1.1	51.0

Note:

* L'indice de diversification est construit comme l'inverse d'un indice Herfindahl, sur la base d'une désagrégation des exportations fondée sur la classification à 4 chiffres (CTCI 3). Plus l'indice est élevé, plus la diversification des exportations est importante. **Les pays en gras** ont vu leur diversification s'accroître entre 2001 et 2005.

Source : BAFD/OCDE, base de données statistiques des *Perspectives économiques en Afrique 2006/07*.

Notes

1. Cette somme comprend à la fois les programmes et projets portant spécifiquement sur le coton et ceux ne portant pas spécifiquement sur le coton. Parmi ces derniers, figurent ceux liés au secteur du coton *via* l'aide fournie à l'agriculture (promotion de la diversification par exemple) ou au développement des infrastructures connexes (construction de routes de raccordement et de voies ferrées et soutien à l'ensemble de l'activité agricole). Voir le site de l'OMC ; [www.wto.org/\(WT/L/670\)](http://www.wto.org/(WT/L/670)), 15 décembre 2006).
2. Voir Behrendt (2007) pour une rapide discussion de la réforme du secteur du coton au Mali.
3. Voir OCDE (2006c) pour une discussion approfondie sur le secteur du coton en Afrique de l'Ouest. Voir aussi Bafd-OCDE (2007).
4. Voir Bonaglia et Fukasaku (2002 et 2003) pour une discussion plus approfondie.
5. Goldstein *et al.* (2006).
6. À cet égard, les résultats des négociations de la conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Hong-Kong, Chine en décembre 2005 constituent un pas significatif dans la bonne direction, même si les demandes spécifiques des PMA n'ont pu être satisfaites dans le cadre du programme de travail de Doha. Alors que le groupe des PMA réclamait un accès à 100 pour cent, la déclaration ministérielle de Hong-Kong, Chine avait pour mandat de leur octroyer un accès en franchise de droits et sans contingents pour 97 pour cent des lignes tarifaires. Mais le diable se cache souvent dans les détails : les 3 pour cent restants représenteraient quelque 300 lignes tarifaires, ce qui est bien suffisant pour interdire aux PMA un accès véritable aux marchés.
7. Depuis mars 2001, la Commission européenne octroie un accès en franchise de droits et de quotas aux PMA dans le cadre de la fameuse initiative TSA. Mais les exportations de trois des produits les plus sensibles (bananes fraîches, riz et sucre) n'ont pas été immédiatement libéralisées. Si l'accès en franchise de droit est devenu effectif en janvier 2006 pour les bananes, les taxes douanières sur le riz et le sucre seront progressivement réduites jusqu'à parvenir à une franchise totale en juillet 2009 pour le sucre et en septembre 2009 pour le riz. Entretemps, des contingents en franchise de taxes seront autorisés pour ces deux produits.
8. L'AGOA est entrée en vigueur en 2000 pour offrir aux pays africains un accès préférentiel au marché américain. La loi a été révisée trois fois depuis, en 2002 (AGOA II), en 2004 (AGOA III) et en 2006 (AGOA IV). L'AGOA IV, qui s'applique depuis le 20 décembre 2006, a prorogé la disposition concernant la fourniture de tissus en provenance des pays tiers (avec des amendements) pour cinq ans, de septembre 2007 à septembre 2012. Actuellement, 38 pays africains sont éligibles au traitement commercial préférentiel au titre de l'AGOA http://www.agoa.gov/agoa_legislation/agoa_legislation4.html.
9. *OECD Policy Dialogue with Non-Members on Aid for Trade: from Policy to Practice*. Les sept études de cas (six pays africains plus le Vietnam) peuvent être téléchargées (en anglais uniquement) à l'adresse suivante : <http://oecd.org/dac/trade/doha> 2006/.
10. Pour une présentation de la littérature économiques théorique et empirique sur les interactions entre politiques et flux d'aide et d'échange, voir Suwa-Eisenmann et Verdier (2006).
11. Mayer (2006) propose une synthèse théorique et empirique des recherches menées sur les interrelations entre IDE, commerce et flux d'aide.

12. Association des nations de l'Asie du Sud-Est.
13. Voir Goldstein *et al.* (2006) pour une discussion plus approfondie sur l'ascendance économique de la Chine et l'Inde et les implications de cette situation pour l'Afrique.
14. Voir Mayer et Fajarnes (2005) pour une discussion pleine d'enseignements sur les perspectives d'exportation de produits de base par l'Afrique, face à l'industrialisation rapide et l'augmentation des revenus dans les grands pays asiatiques en développement pauvres en ressources naturelles, comme la Chine notamment.
15. Le cas de Homegrown, le premier exportateur kenyan de produits issus de l'horticulture, est révélateur à cet égard. À intégration verticale poussée, Homegrown cultive 90 pour cent de ses produits dans ses propres exploitations ; il contrôle leur stockage et leur réfrigération ainsi que la logistique depuis le champ jusqu'aux postes d'emballage. La société a signé un accord de co-entreprise avec une compagnie de fret aérien et dispose d'un importateur exclusif au Royaume-Uni (FAO, 2004).
16. Voir Jaffee *et al.* (2003). La notion de « secteur agro-industriel » recouvre une large gamme d'activités menées sur l'exploitation et à l'extérieur, qui vont de la production au traitement et à la transformation post-récolte, en passant par la distribution, la commercialisation et d'autres activités de type agricole. Voir aussi OCDE (2007b, chapitre 3) pour un rapide examen de l'agriculture africaine.
17. NEPAD (2002), Banque mondiale (2007) et OCDE (2008).
18. Ces deux anciennes attitudes peuvent être résumées comme suit : « commerce sans aide » et « aide sans commerce ». Tovias (2006) affirme que l'aide de l'UE et ses politiques commerciales vis-à-vis de ses voisins arabes du pourtour méditerranéen ont fluctué entre ces deux extrêmes.
19. Les informations relatives au Mozambique sont une synthèse de Haaparanta et Kerkelä (2006), où le lecteur trouvera de plus amples détails ainsi que des références bibliographiques.
20. Les informations relatives à l'Ouganda sont une synthèse de Stavlot *et al.* (2006), où le lecteur trouvera de plus amples détails ainsi que des références bibliographiques.
21. Sont membres de la CDAA l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.
22. Cette analyse s'appuie sur des données du consortium GTAP (Global Trade Analysis Project), à l'université de Purdue aux États-Unis. Pour plus de détails, voir Haaparanta et Kerkelä (2006).
23. Le cas du sucre est bien spécifique pour le Mozambique. Le pays profite largement de son accès aux marchés de l'UE à un prix avantageux. Une réforme du secteur entraînant une baisse des prix acquittés lui serait dommageable. Mais l'analyse de simulation indique que les producteurs locaux de sucre sont compétitifs par rapport aux autres producteurs ayant accès aux marchés de l'UE. Dans l'éventualité d'une réforme, le Mozambique pourrait bien récupérer toute la part de marché du sucre et en sortir gagnant.
24. Temu (2006) et Chiwele (2006).
25. Le marché des changes a connu un net renversement lorsque le kwacha s'est apprécié d'environ 30 pour cent par rapport au dollar entre janvier et décembre 2005. Ce choc s'est propagé à tout le secteur agricole d'exportation. Les usines d'égrenage du coton ont failli fermer (elles avaient passé des accords avec les planteurs en début de saison sur la base de taux de change bien plus faibles) et bon nombre d'exportateurs craignent que la réduction du prix des importations – censée compenser l'appréciation du kwacha – ne leur soit pas vraiment profitable, puisqu'ils font essentiellement appel à des intrants locaux, comme la main-d'œuvre. Le marché des changes du pays a connu une certaine volatilité en 2006, sous l'effet de l'incertitude entourant les élections. Malgré des périodes de dépréciation, le kwacha s'est apprécié de pratiquement 20 pour cent en 2006 (BAfD/OCDE, 2007).

26. Ces données ne comprennent pas l'assistance aux projets et programmes de développement agricole sans lien direct avec les échanges. Les études de cas pays font le bilan des projets les plus importants mis en œuvre dans le secteur de l'agriculture pour renforcer les capacités productives, indépendamment du lien qu'ils peuvent avoir avec des aspects commerciaux (Temu, 2006 et Chiwele, 2006).
27. Voir Hazard, Barry et Anouan (2006) et Hazard, Barry et Tall (2006).
28. Voir Matsumoto-Izadifar (2007) pour un rapide tour d'horizon de l'expérience récente de ces deux pays.
29. Alors que la LOA impose de concevoir des politiques détaillées et de définir clairement les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes du sous-secteur, elle ne prend pas en compte la question fondamentale des droits et des titres de propriété foncière.
30. Extrait de la déclaration de la présidence du sommet du G8 (disponible sur <http://www.g8.gov.uk>).
31. Système de notification des pays créanciers du CAD/OCDE.
32. Voir Andersson *et al.* (2007) pour une discussion approfondie.

Références

- ANDERSSON, J., C. BEHRENDT et K. FUKASAKU (2007), "The International Architecture of Aid for Trade", projet de rapport au SECO (Secrétariat d'État à l'économie, Suisse), Paris, juillet.
- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAfD)/OCDE (2007), *Perspectives économiques en Afrique 2006/2007*, Centre de développement, OCDE, Paris (disponible sur <http://www.oecd.org/dev/aeo>)
- BANQUE MONDIALE (2007), *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : l'agriculture au service du développement*, Washington, D.C.
- BEHRENDT, C. (2007), « Le secteur du coton au Mali : réaliser son potentiel de croissance », *Repères n° 30*, Centre de développement, OCDE, Paris.
- BONAGLIA, F. et K. FUKASAKU (2002), *Compétitivité des échanges : renforcer les capacités en Afrique subsaharienne*, Études du Centre de développement, OCDE, Paris.
- BONAGLIA, F. et K. FUKASAKU (2003) "Export Diversification in Low-Income Countries: an International Challenge after Doha", *Development Centre Working Paper No. 209*, OCDE, Paris, juin.
- CHIWELE, D. (2006), "Aid for Trade and Agro-based Private Sector Development in Zambia", Centre de développement, OCDE, Paris (disponible sur <http://www.oecd.org/dac/trade/doha2006/>).
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI) (2007), *Le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne*, Bureau indépendant d'évaluation du FMI, Washington, D.C.
- FUKASAKU, K., M. KAWAI, M.-G. PLUMMER et A. TRZECIAK-DUVAL (2005), « La Cohérence des politiques des pays de l'OCDE à l'égard de l'Asie de l'Est : enjeux pour le développement », *Cahier de politique économique n° 26*, Centre de développement, OCDE, Paris.
- FUKASAKU, K., M. KAWAI, M.-G. PLUMMER et A. TRZECIAK-DUVAL (dir. pub.) (2005), *La Cohérence des politiques des pays de l'OCDE à l'égard de l'Asie de l'Est : enjeux pour le développement*, Étude du Centre de développement, OCDE, Paris.
- GOLDSTEIN, A., N. PINAUD, H. REISEN et X. CHEN (2006), *L'essor de la Chine et de l'Inde : quels enjeux pour l'Afrique ?*, Étude du Centre de développement, OCDE, Paris.

- HAAPARANTA, P. et L. KERKELÄ (2006), "Trade and Aid Policies: Their Impact on Economic Development in Mozambique", Centre de développement, OCDE, Paris (disponible sur <http://www.oecd.org/dac/trade/doha2006/>).
- HAZARD, E., A. BARRY et A. ANOUAN (2006), "Aid for Trade and Agro-based Private Sector Development in Senegal", Centre de développement, OCDE, Paris (disponible sur <http://www.oecd.org/dac/trade/doha2006/>).
- HAZARD, E., A. BARRY et E.H.O. TALL (2006) "Aid for Trade and Agro-based Private Sector Development in Mali", Centre de développement, OCDE, Paris.
- JAFFEE, S., R. KOPICKI, P. LABASTE et I. CHRISTIE (2003), *Modernising Africa's Agro-Food Systems: Analytical Framework and Implications for Operations*, Banque mondiale, Washington, D.C.
- KOKKO, A., T.-T. THANG, L.-T. FORSBERG et V.X.N. HONG (2006), "The Harmonization of Aid and Trade Policies: the Case of Viet Nam", Centre de développement de l'OCDE, Paris (disponible sur <http://www.oecd.org/dac/trade/doha2006/>).
- MATSUMOTO-IZADIFAR, Y. (2007), « Les Opportunités d'affaires en Afrique : le secteur privé local est-il prêt à s'en saisir ? », *Repères n° 43*, Centre de développement, OCDE, Paris
- MAYER, J. et P. FAJARNES (2005), "Tripling Africa's Primary Exports: What? How? And Where?", *UNCTAD Discussion Paper No. 180*, CNUCED, Genève, octobre.
- MAYER, T., (2006), "Policy Coherence for Development: A Background Paper on Foreign Direct Investment", *Development Centre Working Paper No. 253*, Centre de développement, OCDE, Paris.
- NEPAD (2002, *Comprehensive Africa Agriculture Development Programme*, Union africaine et NEPAD.
- OCDE (2006a), *Miracle, Crisis and Beyond: A Synthesis of Policy Coherence towards East Asia*, collection « Objectif développement », Paris.
- OCDE (2006b), *L'Aide au commerce : comment la rendre efficace*, collection « Objectif développement », Paris.
- OCDE (2006c), *Le Coton en Afrique de l'Ouest : un enjeu économique et social*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Paris.
- OCDE (2007a), *Trade-Related Assistance: What Do Recent Evaluations Tell Us?*, collection « Objectif développement », Paris.
- OCDE (2007b), *Entreprendre pour le développement 2007 – Promouvoir le secteur privé*, Perspectives du Centre de développement, Paris.

- OCDE (2008), *Entreprendre pour le développement : Promouvoir les échanges commerciaux agricoles en Afrique*, Perspectives du Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- OCDE/OMC (2007), *Aid for Trade at a Glance 2007: 1st Global Review*, Paris et Genève.
- OMC (2006), *Mécanisme du cadre consultatif du directeur général pour l'aide au développement en faveur du coton*, WT/L/670, 15 décembre, Organisation mondiale du commerce, Genève (disponible sur www.wto.org/).
- STAVLÖT, U., J. NANNYONJO, J. PETTERSSON et L. JOHANSON (2006), "Uganda: Aid and Trade", Centre de développement, OCDE, Paris (disponible sur <http://www.oecd.org/dac/trade/doha2006/>).
- SUWA-EISENMANN, A. et T. VERDIER, (2006), "The Coherence of Trade Flows and Trade Policies with Aid and Investment Flows: A Background Paper", *Development Centre Working Paper No. 254*, Centre de développement, OCDE, Paris.
- TEMU, A.-E. (2006), "Aid for Trade and Agro-based Private Sector Development in Tanzania", Centre de développement, OCDE, Paris (disponible sur <http://www.oecd.org/dac/trade/doha2006/>).
- TOVIAS, A. (2006), "How Coherent is the European Neighbourhood Policy Directed to its Mediterranean Partners?", document de recherche préparé pour le Centre de développement, OCDE, Paris.

Autres titres dans la série

Les *Cahiers de politique économique* du Centre de développement peuvent être téléchargés à partir de : www.oecd.org/dev/cahiers ou obtenus via le mél : dev.contact@oecd.org

Ajustement et équité (N° 1)

par Christian Morriçon, janvier 1992

La Gestion de l'environnement dans les pays en développement (N° 2)

par David Turnham, avec Leif E. Christoffersen et J. Tomas Hexner, avril 1992

La Privatisation dans les pays en développement : réflexions sur une panacée (N° 3)

par Olivier Bouin, avril 1992

Vers la liberté des mouvements de capitaux (N° 4)

par Bernhard Fischer et Helmut Reisen, avril 1992

La Libéralisation des échanges : quel enjeu ? (N° 5)

par Ian Goldin et Dominique van der Mensbrugghe, juin 1992

Vers un développement durable en Afrique rurale (N° 6)

par David O'Connor et David Turnham, janvier 1993

Création d'emploi et stratégie de développement (N° 7)

par David Turnham, juillet 1993

Les Dividendes du désarmement : défis pour la politique de développement (N° 8)

par Jean-Claude Berthélemy, Robert S. McNamara et Somnath Sen, avril 1994

Réorienter les fonds de retraite vers les marchés émergents (N° 9)

par Bernhard Fischer et Helmut Reisen, janvier 1995

Quel cadre institutionnel pour le secteur informel ? (N° 10)

par Christian Morriçon, octobre 1995

Les Défis politiques de la globalisation et de la régionalisation (N° 11)

par Charles Oman, juin 1996

Quelles politiques pour un décollage économique ? (N° 12)

par Jean-Claude Berthélemy et Aristomène Varoudakis, septembre 1996

La Faisabilité politique de l'ajustement (N° 13)

par Christian Morriçon, octobre 1996

Politiques de biotechnologie pour l'agriculture des pays en développement (N° 14)
par Carliene Brenner, avril 1997

La Réforme des fonds de pension : leçons d'Amérique latine (N° 15)
par Monika Queisser, janvier 1999

Au lendemain de la crise asiatique : comment gérer les flux de capitaux ? (N° 16)
par Helmut Reisen, janvier 1999

Gouvernance participative : le chaînon manquant dans la lutte contre la pauvreté (N° 17)
par Hartmut Schneider, avril 1999

La Libéralisation multilatérale des droits de douane et les pays en développement (N° 18)
par Sébastien Dessus, Kiichiro Fukasaku et Raed Safadi, septembre 1999

Éducation, santé et réduction de la pauvreté (N° 19)
par Christian Morrisson, octobre 2001.

Le Nouveau Régionalisme en Afrique subsaharienne : l'arbre cache-t-il une forêt ? (N° 20)
par Andrea Goldstein, mars 2002.

Au-delà de Johannesburg : politiques économiques et financières pour un développement respectueux du climat (N° 21)
par Georg Caspary et David O'Connor, août 2002.

Renforcer la participation à la gestion des dépenses publiques : recommandations à l'intention des principaux acteurs (N° 22)
par Jeremy Heimans, décembre 2002.

La Gouvernance d'entreprise dans les pays en développement, en transition et les économies émergentes (N° 23)
par Charles Oman, Steven Fries et Willem Buiters, décembre 2003

Financer les Objectifs du Millénaire pour le développement : idées neuves (N° 24)
par Helmut Reisen, avril 2004.

Quelles politiques pour réduire le coût du capital en Afrique australe ? (N° 25)
par Martin Grandes et Nicolas Pinaud, septembre 2004.

La Cohérence des politiques des pays de l'OCDE à l'égard de l'Asie de l'Est : enjeux pour le développement (N° 26)
par K. Fukasaku, M. Kwai, M.G. Plummer et A. Trzeciak-Duval, avril 2005.

Renforcer le rôle économique des femmes dans les pays en développement : pour le changement des institutions sociales (N° 27)
par Johannes Jütting et Christian Morrisson, juillet 2005.

Migration, aide et commerce : plus de cohérence en faveur du développement (N° 28)
par Jeff Dayton-Johnson et Louka T. Katseli, septembre 2006

Catastrophes naturelles et vulnérabilité (N° 29)

par Jeff Dayton-Johnson, octobre 2006

Politiques migratoires et développement : une perspective européenne (N°30)

par Louka T. Katseli, Robert E.B Lucas et Theodora Xenogiani, novembre 2006

Après Gleneagles : la place des prêts dans l'APD (N° 31)

par Daniel Cohen, Pierre Jacquet et Helmut Reisen, novembre 2006

Fonds de matières premières : comment les améliorer? (N° 32)

par Daniel Cohen, Thibault Fally et Sébastien Villemot, février 2007

Les nouveaux acteurs du financement de la santé : quel impact pour un chouchou des bailleurs? (N° 33)

par Denis Drechsler et Felix Zimmermann, juin 2007

Parier sur le développement : institutions de financement privées et donateurs (N° 34)

par Javier Santiso, février 2008

Sensibiliser l'opinion publique sur le développement : la communication, l'éducation et l'évaluation en jeu (N° 35)

par Annette Scheunpflug et Ida McDonnell

CAHIERS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT

Dans son programme de recherche, le Centre de développement s'attache à identifier et à analyser les questions qui se poseront avec acuité, dans un futur proche, aux pays membres comme aux pays non membres de l'OCDE. Ses conclusions contribuent à la recherche de politiques en phase avec les problèmes soulevés.

Les *Cahiers de politique économique* présentent ces observations de façon concise et accessible. La série, largement et rapidement distribuée vers un public ciblé, s'adresse spécialement aux décideurs politiques des domaines concernés.

Les performances de l'Afrique en matière d'exportations sont certes en deça de celles de l'Asie de l'Est, mais il existe cependant plusieurs expériences articulant aide, commerce et développement en Afrique, riches en leçons politiques. Ce *Cahier de politique économique* met en exergue les résultats de six études-pays coordonnées par le Centre de développement de l'OCDE au Mali, au Mozambique, en Ouganda, au Sénégal, en Tanzanie et en Zambie. Quatre de ces études ont été particulièrement consacrées à l'agriculture et à l'industrie agro-alimentaire. Les contre-performances de l'agriculture ont été l'un des principaux boulets qui ont handicapé le développement économique et social du continent. Les autorités africaines tout comme la communauté des donateurs ont largement négligé le secteur agricole pendant les années 80 et 90. Grâce à la récente initiative du NEPAD de placer l'agriculture comme secteur prioritaire, ils ont commencé à recentrer leur attention sur l'importance de l'agriculture pour la croissance durable de l'Afrique et la réduction de la pauvreté.

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France
Tél. : +33 (0)1 45 24 82 00
Fax : +33 (0)1 44 30 61 49
Mél : dev.contact@oecd.org
www.oecd.org/dev



CENTRE DE DEVELOPPEMENT
DEVELOPPEMENT CENTRE

